

**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

BILAN ANNUEL 2004-2005



juin 2006

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le
Centre d'information du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) **521-3830**
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur (418) 646-4852

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN : 2-550-46864-3
© Gouvernement du Québec, 2006

Note au lecteur

Ce bilan gouvernemental, rédigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec ses partenaires ministériels est le deuxième de la Politique nationale de l'eau (PNE) depuis son lancement en novembre 2002.

L'objectif principal de ce bilan est de connaître l'état d'avancement des engagements de la Politique, les efforts en ressources humaines et financières consacrés par chaque ministère en 2004-2005 et les principales réalisations en 2004-2005.

Rédaction et coordination :

Philippe Gentes

Secrétaire de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Remerciements :

À tous les membres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau, et plus particulièrement à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration du bilan 2004-2005 et à la rédaction des textes, notamment : André Ouellette, ministère des Affaires municipales et des Régions, Marie-France Gagnon, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean-François Bergeron, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Albert Daveluy, ministère de la Santé et des Services sociaux, Pierre Chebou, ministère des Transports du Québec, Stéphane Caux, ministère du Tourisme et Sylvie Poudrier, Secrétariat aux affaires autochtones.

À toutes les personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui ont participé à l'élaboration du bilan 2004-2005 et à la rédaction des textes, et plus particulièrement à celles et ceux qui proviennent des directions suivantes : Direction des politiques de l'eau, Direction des politiques en milieu terrestre, Direction des politiques de l'air, Direction du suivi et de l'état de l'environnement, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des communications, Direction générale du développement durable, de l'analyse et de l'expertise régionale et Direction générale du contrôle environnemental et de l'administration.

SOMMAIRE

Rappelons que la Politique nationale de l'eau (PNE) a été rendue publique le 26 novembre 2002 et que la coordination de sa mise en œuvre a été confiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux.

Les ministères qui se partagent la maîtrise d'œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau sont les suivants : MDDEP : 47 %; MAMR : 24 %; MAPAQ : 9 %; MRNF : 7 %; MTO : 4 %; autres ministères et organismes (MDEIE, MRI, MSSS, SAA, SIQ) : 9 %. Le MTQ et le MSP participent aussi à sa mise en œuvre comme partenaires.

Au 31 mars 2005, soit deux ans après la mise en œuvre de la PNE, 62 % des 126 actions étaient en cours, près de 28 % n'ont pas fait l'objet de travaux durant l'année et près de 10 % étaient complétées.

Ainsi, **365 ETC**, soit 213 professionnels ou professionnelles et 152 techniciens ou techniciennes ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la PNE en 2004-2005. Les dépenses totales s'élèvent à **120 224 237 \$**. Ce montant comprend les salaires, les dépenses de fonctionnement et les montants accordés en subvention et contrats (102 059 556 \$).

Pour les 14 axes d'intervention de la PNE, les efforts en ressources humaines et financières ont été répartis de la façon suivante en 2004-2005 : la révision du cadre juridique concernant l'eau (0,2 M\$), la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (3,2 M\$), le développement des connaissances sur l'eau (2 M\$), l'instauration d'instruments économiques (0,06 M\$), le renforcement des partenariats et des relations du Québec (0,5 M\$), la gestion intégrée du Saint-Laurent (0,7 M\$), la protection de l'eau potable (21,7 M\$), la protection des écosystèmes aquatiques (3 M\$), l'assainissement agricole (40,7 M\$), l'assainissement industriel (0,6 M\$), l'assainissement municipal (13,5 M\$), les infrastructures municipales et les services d'eau (33,1 M\$), les activités récréotouristiques liées à l'eau (0,3 M\$) et finalement le suivi et l'évaluation de la PNE (0,1 M\$).

C'est ainsi que, sur les dépenses totales pour la mise en œuvre de la PNE en 2004-2005, 18 % ont été consacrées à la protection de l'eau potable, près de 34 % à l'assainissement agricole, 11 % à l'assainissement municipal et 27 % aux infrastructures municipales et services d'eau. En 2003-2004, ces pourcentages étaient respectivement de 14 % pour la protection de l'eau potable, 51 % pour l'assainissement agricole, 0,1 % pour l'assainissement municipal et 19 % pour les infrastructures et services d'eau.

Si on cumule les données du bilan 2003-2004 et celles du bilan 2004-2005, on estime que **713 ETC** ont contribué à réaliser les 57 engagements du gouvernement sur la PNE et que **196 M\$** ont été affectés à sa mise en œuvre depuis son lancement en novembre 2002.

Les principales réalisations issues de la deuxième année de mise en œuvre de la PNE sont :

- Une augmentation des ressources investies pour la révision du **cadre juridique** concernant l'eau, en concordance avec la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur le régime des eaux* et les engagements de la PNE;
- Une continuité dans la mise en place de la **gestion intégrée de l'eau par bassin versant** par un soutien financier et technique qui s'est traduit par la réalisation de trois documents techniques portant sur : le développement d'une vision pour un bassin versant, les capacités de support des cours d'eau et des objectifs concernant la réduction d'azote, de phosphore et de matières en suspension dans les bassins prioritaires. Également, au cours de l'année, un système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE) comprenant un navigateur cartographique, 11 thématiques et une trousse d'information sur les bassins versants a été développé;
- Une poursuite du développement des **connaissances**, notamment sur l'inventaire des aquifères, l'identification des faits saillants sur l'état des milieux aquatiques des 33 bassins versants prioritaires, l'élaboration des cadres écologiques de référence sur 12 bassins versants, le développement du réseau sentinelle et réseau volontaire sur les lacs et la réalisation de plusieurs documents de sensibilisation et d'éducation mis en ligne sur le site Internet du MDDEP;
- Un examen comparatif des divers systèmes de **redevances** sur l'eau implantés dans le monde, notamment en France, aux États-Unis et au Canada (Terre-Neuve, Ontario et Colombie-Britannique);
- Des réalisations importantes sur le renforcement des **partenariats**, surtout en ce qui touche la participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent avec l'élaboration de l'entente entre le Québec, l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs;
- La poursuite des travaux sur le développement du concept de la gestion intégrée du **Saint-Laurent** en collaboration avec le gouvernement fédéral, Stratégies Saint-Laurent et les représentants des comités ZIP ainsi que la poursuite des négociations sur la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent;
- Une augmentation des versements d'aide financière, par rapport au bilan précédent (de 10 M\$ en 2003-2004 à 20 M\$ en 2004-2005), pour les installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de **l'eau potable** ainsi qu'une augmentation notable des efforts en ressources humaines et financières pour la consolidation du réseau de santé publique;
- Une continuité dans les actions pour protéger les **milieux aquatiques** avec une augmentation des efforts en ressources humaines ou financières investies pour la protection des habitats fauniques et la diminution des impacts sur les pratiques d'aménagement forestier;
- La poursuite des objectifs sur **l'assainissement agricole**, notamment pour le soutien à la conformité réglementaire (REA), la démarche d'accompagnement ferme par ferme, le bilan phosphore, la réduction de l'usage des pesticides, l'introduction

de l'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières aux entreprises agricoles et la réalisation du portrait sur les piscicultures;

- Des efforts similaires au bilan 2003-2004 en ressources humaines et financières investies sur **l'assainissement industriel** au regard de la poursuite du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) et de la restauration des parcs à résidus miniers;
- Une augmentation importante des versements d'aide financière pour **l'assainissement municipal**, notamment pour la réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie (près de 5 M\$) et la réalisation de travaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau;
- Une augmentation importante des versements d'aide financière pour la pérennité des **infrastructures municipales** (renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout) en faisant passer les montants d'argent de 14,1 M\$ en 2003-2004 à 32,5 M\$ en 2004-2005;
- Des efforts similaires à ceux du bilan précédent concernant le **récréotourisme**, notamment sur l'actualisation du guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec, la relance de la pêche récréative, une première route bleue (canot, kayak) au sud de l'estuaire du Saint-Laurent, la signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et l'Association des croisières du Saint-Laurent;
- Une continuité dans le **suivi de la PNE**, par le biais de rencontres des membres des tables ministérielle et interministérielle sur la Politique nationale de l'eau et le développement de nouveaux indicateurs sur la réalisation des engagements.

En conclusion, une analyse sur le suivi et la mise en application des recommandations du bilan 2003-2004 est présentée. Finalement, le présent bilan propose des recommandations sur la mise à jour des fiches de suivi de la Politique nationale de l'eau, la transmission des données sur les ressources humaines et financières investies par les ministères, les indicateurs et l'évaluation prochaine de la Politique.

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	3
SOMMAIRE.....	4
LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES.....	10
LISTE DES SIGLES	11
INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1	15
BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES	15
1.1 RAPPEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE	15
1.2 LES MAÎTRES D'ŒUVRE ET LES PARTENAIRES.....	15
1.3 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS.....	16
1.4 LES INDICATEURS.....	17
1.5 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2004-2005.....	18
1.5.1 <i>Bilan annuel 2004-2005.....</i>	18
1.5.2 <i>Bilan par axe d'intervention de la Politique.....</i>	18
1.5.3 <i>Bilan par ministère.....</i>	20
1.6 COMPARAISON DES BILANS 2003-2004 ET 2004-2005.....	21
CHAPITRE 2	25
LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION.....	25
2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU	25
2.1.1 <i>La révision du cadre juridique et la modernisation de la LQE.....</i>	25
2.1.2 <i>Les indicateurs sur la révision du cadre juridique.....</i>	26
2.2 LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	27
2.2.1 <i>La mise en place et les produits</i>	27
2.2.2 <i>Les indicateurs sur la gestion intégrée par bassin versant</i>	27
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU	29
2.3.1 <i>Le regroupement et le développement de l'information.....</i>	29
2.3.2 <i>Les indicateurs sur le développement des connaissances</i>	32

2.4	L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	33
2.4.1	<i>Les redevances</i>	33
2.4.2	<i>Les indicateurs sur les redevances</i>	34
2.5	LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC	34
2.5.1	<i>Le partenariat avec les Autochtones</i>	35
2.5.2	<i>La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent</i>	35
2.5.3	<i>Les indicateurs sur le partenariat et les relations du Québec</i>	36
2.6	LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	38
2.6.1	<i>Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent</i>	38
2.6.2	<i>L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent</i>	38
2.6.3	<i>Les indicateurs sur la gestion du Saint-Laurent</i>	39
2.7	LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE	40
2.7.1	<i>Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable</i>	40
2.7.2	<i>La stratégie de protection des sources de captage d'eau</i>	40
2.7.3	<i>La consolidation du réseau de santé publique</i>	41
2.7.4	<i>Les indicateurs sur la protection de l'eau potable</i>	42
2.8	LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	43
2.8.1	<i>La restauration et la protection des habitats fauniques</i>	44
2.8.2	<i>La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>	45
2.8.3	<i>La protection des milieux humides et des espaces naturels</i>	46
2.8.4	<i>L'aménagement forestier</i>	47
2.8.5	<i>Les indicateurs sur la protection des écosystèmes aquatiques</i>	49
2.9	L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE	50
2.9.1	<i>Le soutien à la conformité réglementaire</i>	51
2.9.2	<i>Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan phosphore</i>	53
2.9.3	<i>La réduction de l'usage des pesticides</i>	53
2.9.4	<i>Les autres actions dans le domaine agricole</i>	55
2.9.5	<i>Les indicateurs sur l'assainissement agricole</i>	56
2.10	L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL.....	57
2.10.1	<i>La réduction des rejets industriels</i>	57
2.10.2	<i>La restauration des parcs à résidus miniers</i>	59
2.10.3	<i>Les indicateurs sur l'assainissement industriel</i>	60
2.11	L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL.....	60
2.11.1	<i>L'assainissement municipal</i>	61
2.11.2	<i>Les indicateurs sur l'assainissement municipal</i>	62
2.12	LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU.....	63
2.12.1	<i>La pérennité des infrastructures municipales</i>	64
2.12.2	<i>La gestion des services d'eau</i>	65
2.12.3	<i>Les indicateurs sur les infrastructures municipales et les services d'eau</i>	66

2.13	LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU	68
2.13.1	<i>Le guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec.....</i>	68
2.13.2	<i>La relance de la pêche récréative</i>	68
2.13.3	<i>Le sentier maritime du Saint-Laurent</i>	69
2.13.4	<i>Les croisières internationales</i>	69
2.13.5	<i>Les indicateurs sur les activités récréotouristiques</i>	70
2.14	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE	71
2.14.1	<i>Le suivi et l'évaluation.....</i>	71
2.14.2	<i>Les indicateurs sur le suivi et l'évaluation de la PNE</i>	71
CHAPITRE 3		73
RECOMMANDATIONS		73
3.1	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BILAN 2003-2004	73
3.2	RECOMMANDATIONS 2004-2005	75
CONCLUSION		76
ANNEXE 1		79
BILAN 2004-2005 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES INVESTIES DANS LES ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU.....		79
ANNEXE 2		87
PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU		87

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition interministérielle des maîtres d'œuvre et des partenaires d'engagement.....	15
Tableau 2	État d'avancement des actions.....	17
Tableau 3	Ressources investies par axe d'intervention de la PNE.....	19
Tableau 4	Ressources investies par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE.....	23
Tableau 5	Ressources investies sur la révision du cadre juridique.....	26
Tableau 6	Indicateurs administratifs sur la gestion par bassin versant.....	28
Tableau 7	Ressources investies sur la gestion par bassin versant	28
Tableau 8	Indicateurs administratifs sur le développement des connaissances.....	32
Tableau 9	Ressources investies sur le développement des connaissances	33
Tableau 10	Indicateurs administratifs sur les redevances	34
Tableau 11	Ressources investies sur les redevances	34
Tableau 12	Indicateurs administratifs sur le partenariat.....	36
Tableau 13	Ressources investies sur le partenariat	37
Tableau 14	Indicateurs administratifs sur la gestion du Saint-Laurent	39
Tableau 15	Ressources investies sur la gestion du Saint-Laurent	39
Tableau 16	Indicateurs administratifs sur la protection de l'eau potable	42
Tableau 17	Ressources investies sur la protection de l'eau potable.....	43
Tableau 18	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier	48
Tableau 19	Indicateurs sur la protection des écosystèmes	49
Tableau 20	Ressources investies sur la protection des écosystèmes aquatiques	50
Tableau 21	Indicateurs administratifs sur l'assainissement agricole.....	56
Tableau 22	Ressources investies sur l'assainissement agricole	57
Tableau 23	Indicateurs administratifs sur l'assainissement industriel	60
Tableau 24	Ressources investies sur l'assainissement industriel	60
Tableau 25	Indicateurs administratifs sur l'assainissement municipal.....	62
Tableau 26	Ressources investies sur l'assainissement municipal	63
Tableau 27	Indicateurs administratifs sur les infrastructures municipales et les services d'eau	66
Tableau 28	Ressources investies sur les infrastructures municipales et les services d'eau.....	67
Tableau 29	Indicateurs administratifs sur les activités récréotouristiques	70
Tableau 30	Ressources investies sur les activités récréotouristiques	70
Tableau 31	Indicateurs administratifs sur le suivi et l'évaluation de la PNE	71
Tableau 32	Ressources investies sur le suivi et l'évaluation de la PNE.....	72

Liste des figures

Figure 1	Contribution totale en M\$, par ministère, en 2004-2005.....	20
Figure 2	Comparaison des dépenses par axe d'intervention entre 2003-2004 et 2004-2005.....	21
Figure 3	Comparaison des dépenses totales des ministères entre 2003-2004 et 2004-2005.....	22

LISTE DES SIGLES

AAQ	Association des aquaculteurs du Québec
AEC	Aire équivalente de coupe
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAPSA	Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne
CBE	Comité de bassin de la rivière Etchemin
CCAE	Clubs-conseils en agroenvironnement
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine
CICRNI	Comité interministériel central sur le suivi de l'application du RNI
CIC	Canards Illimités du Canada
CMI	Commission mixte internationale
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
CRSNG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie
ETC	Équivalent temps complet
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRI	Ministère des Relations internationales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEDEM	Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
OBV	Organisme de bassin versant

ONG	Organisme non gouvernemental
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PDCC	Programme de détermination des cotes de crues
PNE	Politique nationale de l'eau
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
RCES	Règlement sur le captage des eaux souterraines
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SIQ	Société immobilière du Québec
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec
TICQ	Travaux d'infrastructures Canada-Québec
TIPNE	Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
TQ	Ministère du Tourisme
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le deuxième bilan administratif sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) depuis son lancement en 2002. Il dresse un portrait des réalisations à la suite de la mise en œuvre des engagements de la PNE pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

La PNE étant une politique gouvernementale, il a été demandé à tous les ministères et organismes concernés de faire l'état des réalisations des engagements dont ils sont maîtres d'œuvre. Un bilan des ressources humaines et financières investies au cours de cette période a aussi été réalisé.

Le premier chapitre de ce rapport fait un rappel sur la mise en œuvre de la Politique à la suite de son adoption. Il fait état de l'avancement des actions découlant des 57 engagements de la PNE. Également, il y a une présentation des ressources humaines et financières investies en 2004-2005 et une comparaison de ces ressources avec celles de l'année précédente.

Le chapitre deux met en relief les principales réalisations de cette deuxième année relativement aux 14 axes d'intervention de la PNE. Ces axes sont les suivants : la révision du cadre juridique concernant l'eau, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le développement des connaissances sur l'eau, l'instauration d'instruments économiques, le renforcement des partenariats et relations du Québec, la gestion intégrée du Saint-Laurent, la protection de l'eau potable, la protection des écosystèmes aquatiques, l'assainissement agricole, l'assainissement industriel, l'assainissement municipal, la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, les activités récréotouristiques liées à l'eau ainsi que le suivi et l'évaluation de la PNE.

Le chapitre trois présente une analyse des recommandations faites dans le premier bilan, soit celui de 2003-2004. Finalement, des recommandations sont formulées au regard de la poursuite de la mise en œuvre de la PNE.

CHAPITRE 1

BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES

1.1 RAPPEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE

Dans le Bilan 2003-2004 sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, le mandat et la composition de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) sont présentés. En 2004-2005, le mandat n'a pas été modifié et la TIPNE a continué à siéger en se réunissant à quatre reprises. La TIPNE est représentée par les ministères suivants :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, coordonnateur
- Ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère du Conseil exécutif, y compris le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Ministère des Relations internationales;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère du Tourisme;
- Ministère des Transports du Québec;
- Société immobilière du Québec.

1.2 LES MAÎTRES D'ŒUVRE ET LES PARTENAIRES

Les maîtres d'œuvre et les partenaires des engagements de la PNE sont pratiquement les mêmes qu'en 2003-2004 en tenant compte que Faune Québec fait maintenant partie du MRNF.

Tableau 1 Répartition interministérielle des maîtres d'œuvre et des partenaires d'engagement

Ministère ou organisme	Maître d'œuvre (numéros d'engagement)	Total	Partenaire (numéros d'engagement)	Total
MDDEP	1,2,3,4,5,6,7,8,9,11*,14,15,16,18,21,22, 23,24,26,29, 33,34,41,42,52,54,57	27	10,12,13,17,25,27,28,30, 31,32,36,37,38,39,40,49,50	17
MAMR	17,36,37,38,39,40, 43,44,45,46,47,48, 49,51	14	1,2,3,4,5,6,8,9,10,13, 15,16,18,21,23,25,26, 29,34,41,52,54,55, 56,57	25
MAPAQ	27,28,30,31,32	5	1,2,3,4,6,9,15,18,19, 22,23,24,26,29,33,57	16

MDEIE	13	1	57	1
MELS	–	0	8,57	3
MRI	12*	1	13,57	2
MRNF	20,25,35,53	4	1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,13,14,15,16,18,21,22,23,24,25,26,29,30,32,33,34,52,55,57	29
MSP	–	0	1,2,3,6,21	5
MSSS	19	1	6,57	2
MTO	55,56	2	52,57	2
MTQ	–	0	4,6,9,11,13,14,15,16,52,54,56,57	12
SAA	10	1	2,6,8,9,15,20,52,55,56,57	10
SIQ	50*	1	57	1
	Total	57		

* Maîtrise d'œuvre partagée avec un autre ministère ou organisme.

Exemples : MDDEP et MRI : engagements 11 et 12;

SIQ et MDDEP : engagement 50.

Presque la moitié des 57 engagements de la PNE, soit 47 %, relèvent du MDDEP. Le MAMR suit, avec 24 % des engagements. Pour sa part, le MAPAQ est responsable de 9 % des engagements, tandis que les autres ministères se répartissent ainsi les engagements : MRNF : 7 %; MTO : 4 %; autres ministères et organismes : 9 % (MDEIE, MRI, MSSS, SAA et SIQ).

1.3 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Afin de mettre en œuvre la Politique, un plan d'action a été élaboré en 2003. Ce plan contient les actions nécessaires à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE, identifie les ministères maîtres d'œuvre et indique les échéances et l'état d'avancement de chacune des actions en date du 31 mars 2005.

Le plan d'action, que l'on trouve à l'annexe 2, est mis à jour à l'aide des 57 fiches de suivi sur les engagements de la Politique. Ces fiches sont acheminées annuellement au MDDEP par chaque ministère et organisme maître d'œuvre d'engagement.

En 2004-2005, sur les 126 actions retenues, le bilan a permis de constater que 62 % sont en cours de réalisation, que près de 10 % ont été complétées et que près de 28 % n'ont pas fait l'objet de travaux durant l'année.

Dans le bilan 2003-2004, 5 % des actions étaient complétées, 60 % étaient en cours de réalisation, tandis que 35 % étaient inactives ou reportées. En comparaison avec l'année précédente, on constate une progression dans la finalisation des actions et une diminution du nombre d'actions inactives ou reportées.

Tableau 2 État d'avancement des actions

N° engagement	Axes d'intervention	État d'avancement des actions			Actions Total
		Complétées	En cours ou en continu	Inactives ou reportées	
1	Cadre juridique	0	1	0	1
2 à 3	Gestion du bassin versant	2	2	0	4
4 à 8	Connaissances	1	7	3	11
9	Instruments économiques	0	1	1	2
10 à 13	Partenariat	0	5	5	10
14 à 16	Gestion du Saint-Laurent	0	6	1	7
17 à 19	Protection eau potable	1	4	1	6
20 à 25	Protection écosystèmes	1	10	3	14
26	Stratégie assainissement	0	0	1	1
27 à 32	Assainissement agricole	3	10	0	13
33 à 35	Assainissement industriel	0	5	1	6
36 à 42	Assainissement municipal	0	11	2	13
43 à 51	Infrastructures et services	3	10	14	27
52 à 56	Récréotourisme	0	5	3	8
57	Suivi de la Politique	1	2	0	3
	Total	12	79	35	126
	Pourcentage	9,5 %	62,7 %	27,8 %	100 %

1.4 LES INDICATEURS

Le premier bilan sur la mise en œuvre de la PNE a permis de constater que des efforts supplémentaires devaient être consacrés à l'identification des indicateurs et une recommandation a été formulée à cet effet. Cette recommandation (n° 3) du bilan 2003-2004 spécifiait « Qu'une priorité soit accordée à la définition des indicateurs, qu'ils soient administratifs, socioéconomiques ou environnementaux, au cours de la prochaine année ».

Durant l'année 2004-2005, un rappel a donc été fait aux maîtres d'œuvre d'engagements afin qu'ils déterminent des indicateurs adéquats pour mesurer le degré d'avancement des actions issues de ces engagements. Des indicateurs de ressources, aussi appelés indicateurs d'intrants, ont également été ajoutés. Ils permettent de mesurer les ressources humaines et financières investies pour chacun des engagements de la PNE.

Dans le présent bilan, ces indicateurs ont été regroupés par engagement. On peut prendre connaissance des tableaux sur les indicateurs à la fin de chacune des sections sur les axes d'intervention, au chapitre deux.

1.5 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2004-2005

1.5.1 Bilan annuel 2004-2005

Comme pour le bilan de l'année dernière, les ministères ont été appelés à évaluer les efforts en ressources humaines et financières consacrées à la mise en œuvre des engagements de la PNE dont ils sont responsables. Ce bilan a été établi pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005.

Comme en 2003-2004, le salaire moyen d'une professionnelle ou d'un professionnel a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen d'une technicienne ou d'un technicien à 35 000 \$ et les dépenses de fonctionnement à 3 000 \$ par ETC.

On trouvera, à l'annexe 1, un bilan global des ressources humaines et financières affectées à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE. Le tableau indique le nombre d'ETC (professionnels, techniciens, en équivalent temps complet) affectés à la réalisation des engagements, les dépenses de salaire et de fonctionnement, les montants d'argent versés en subventions et contrats ainsi que le total dépensé pour chacun des engagements.

En 2004-2005, on constate que **365 ETC** (213 professionnels ou professionnelles et 152 techniciens ou techniciennes) ont contribué à la mise en œuvre de la PNE. De plus, un montant de 102 M\$ a été versé en subventions et contrats. Les dépenses totales, incluant les salaires, les dépenses de fonctionnement, les contrats et le versement de subventions, y compris celles du gouvernement fédéral (20,7 M\$ pour la protection de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et le renouvellement des infrastructures municipales et 2,8 M\$ en assainissement agricole) s'élèvent à **120 M\$** pour la mise en œuvre de la PNE.

Comme en 2003-2004, les dépenses pour la mise en œuvre de la PNE en 2004-2005 ont été effectuées dans le contexte des activités courantes des ministères et organismes en vertu de programmes existants ou de l'application réglementaire.

1.5.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique

Afin de ventiler le bilan global, nous avons regroupé les données en fonction des axes d'intervention de la PNE. Le tableau qui suit présente la synthèse des efforts en ETC (professionnels et techniciens) ainsi que les ressources financières affectées à la réalisation des engagements de la PNE en 2004-2005.

Tableau 3 Ressources investies par axe d'intervention de la PNE

Axes d'intervention	N° eng.	ETC (N)	Salaire fonctionnement (M\$)	Subventions contrats (M\$)	Total* / axe (dollars)	Total axe (%)
Cadre juridique	1	4,9	0,2	0,0	263 100 \$	0,22
Gestion par bassin versant	2 à 3	15,2	0,8	2,3	3 268 813 \$	2,72
Connaissances	4 à 8	27,3	1,4	0,6	1 724 510 \$	1,73
Redevances	9	1,1	0,06	0,0	67 280 \$	0,06
Partenariat	10 à 13	6,9	0,4	0,1	574 679 \$	0,48
Gestion du Saint-Laurent	14 à 16	8,5	0,4	0,2	710 168 \$	0,59
Protection de l'eau potable	17 à 19	26,9	1,4	20,2	21 729 452 \$	18,07
Protection des écosystèmes	20 à 26	34,7	1,9	1,1	3 086 228 \$	2,57
Assainissement agricole	27 à 32	219,4	10,0	30,6	40 714 762 \$	33,87
Assainissement industriel	33 à 35	5,0	0,2	0,3	602 450 \$	0,50
Assainissement municipal	36 à 42	5,9	0,3	13,2	13 539 232 \$	11,26
Infrastructures et services d'eau	43 à 51	4,3	0,2	32,8	33 120 346 \$	27,55
Récréotourisme	52 à 56	1,6	0,09	0,2	314 222 \$	0,26
Suivi de la Politique	57	3,0	0,1	0,1	158 176 \$	0,13
Total		365	18 M\$	102 M\$	120 224 237\$	

* Source : Données provenant des différents ministères et organismes et compilées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ETC : Équivalent temps complet (pro : professionnel ou professionnelle / tech. : technicien ou technicienne).

Le tableau 3 nous permet de constater que, sur le total de l'argent dépensé en 2004-2005 (120 M\$), les montants les plus importants ont été attribués à la protection de l'eau potable (21,7 M\$ ou 18 %), à l'assainissement agricole (40,7 M\$ ou près de 34 %), à l'assainissement municipal (13,5 M\$ ou 11 %) ainsi qu'aux infrastructures municipales et aux services d'eau (33,1 M\$ ou 27 %).

En ce qui concerne la protection de l'eau potable, des versements d'aide financière gouvernementale (MAMR et gouvernement fédéral) totalisant 19,9 M\$ ont été effectués pour la mise aux normes d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement de

l'eau potable en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Il ne faut pas négliger l'attribution de fonds significatifs au réseau de santé publique et à l'Institut national de santé publique ainsi que l'affectation de nouvelles ressources par le MSSS pour consolider son réseau de santé publique, tel qu'il est stipulé dans l'engagement 19 de la PNE.

Pour ce qui est de l'assainissement agricole, le MAPAQ a poursuivi ses objectifs d'assainissement avec le programme Prime-Vert. Un montant de 28,9 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles dans le cadre de ce programme afin de diminuer la pollution ponctuelle et la pollution diffuse. Il y a lieu de noter que le gouvernement fédéral a aussi contribué à l'assainissement agricole par une subvention de 2,8 M\$, incluse dans le programme Prime-Vert en 2004-2005.

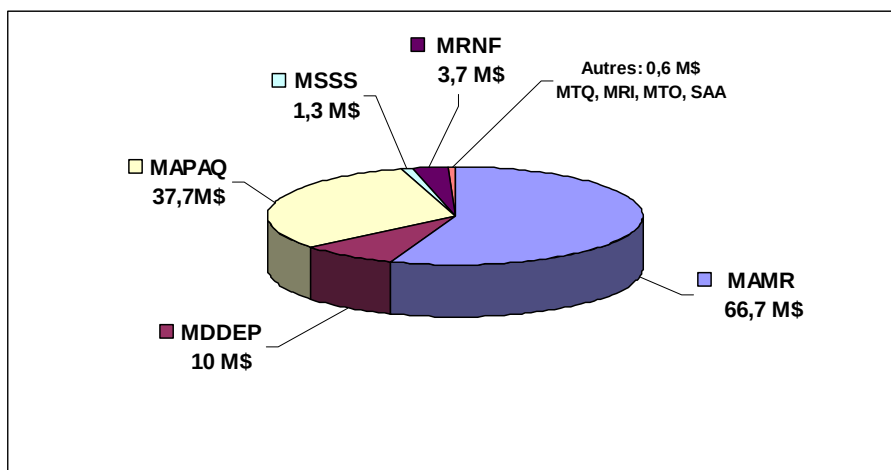
En ce qui concerne le montant total de 33,1 M\$ investi dans l'axe d'intervention sur les infrastructures municipales, 32,8 M\$ ont été versés pour le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout afin de mettre en œuvre l'engagement 43 de la PNE. De ce dernier montant, 22,8 M\$ proviennent du gouvernement du Québec et 9,6 M\$ ont été versés par le gouvernement du Canada.

Les montants investis dans les autres axes d'intervention comme la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le développement des connaissances et la protection des écosystèmes aquatiques varient de 1,7 M\$ à 3,2 M\$.

1.5.3 Bilan par ministère

Dans le bilan global 2004-2005 sur la mise en œuvre de la PNE, il est intéressant de comparer la contribution de chaque ministère (figure 1) en dépenses totales (salaires, fonctionnement, subventions, contrats).

Figure 1 Contribution totale en M\$, par ministère, en 2004-2005



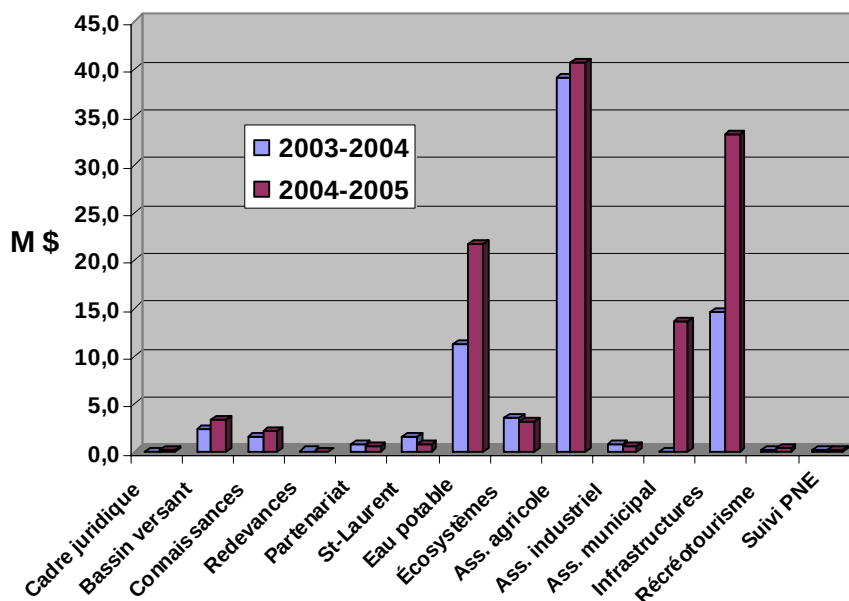
On constate (figure 1) que même si le MAMR a investi moins d'ETC (14) que le MDDEP (150) et le MAPAQ (139) en 2004-2005, sa contribution en dépenses totales est quand même la plus importante du gouvernement avec un montant de 66,7 M\$. Ceci s'explique par des subventions (près de 66 M\$) que le MAMR a versées aux municipalités pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (19,8 M\$), l'assainissement des eaux usées (13,1 M\$) et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (32,4 M\$). Le MAMR est suivi par le MAPAQ en terme d'importance des ressources humaines et financières investies (37,7 M\$).

En ce qui concerne les dépenses du MDDEP, l'argent a surtout été utilisé pour les dépenses liées aux ressources humaines. La plus grande partie des subventions, soit 2,2 M\$, a été affectée à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Quant au MRNF, un peu plus de la moitié de ses dépenses ont été affectées en salaires, tandis que l'autre partie (1,5 M\$) a été distribuée en subventions ou contrats pour la restauration et la protection des habitats fauniques, l'aménagement forestier et la restauration des aires d'accumulation de résidus miniers.

1.6 COMPARAISON DES BILANS 2003-2004 ET 2004-2005

Une comparaison des dépenses par axe d'intervention révèle que, pour trois axes d'intervention, il y a eu une augmentation importante des dépenses en 2004-2005 (figure 2). Ces axes, qui sont sous la responsabilité du MAMR, sont la protection de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées municipales et la pérennité des infrastructures.

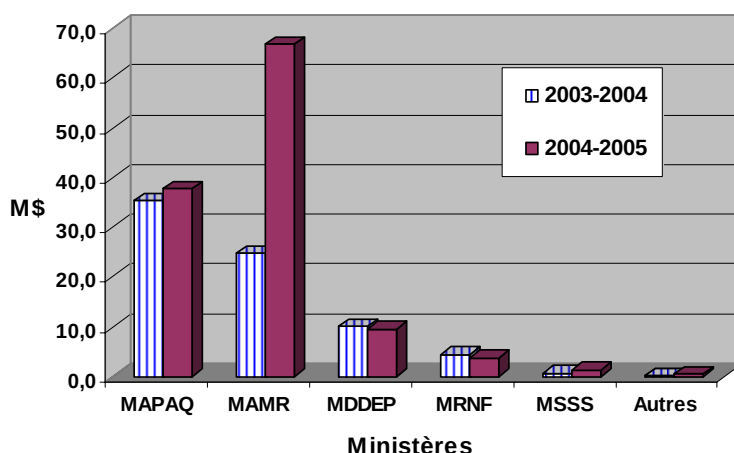
Figure 2 Comparaison des dépenses par axe d'intervention entre 2003-2004 et 2004-2005



L'augmentation des dépenses pour ces axes entre le bilan de l'an passé et celui de cette année est respectivement de 10,5 M\$, 12,5 M\$ et 18 M\$. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du nombre de projets complétés pour lesquels le MAMR a versé les subventions promises dans le cadre des programmes d'aide financière aux infrastructures municipales lancés entre 1999 et 2002.

La figure 3 indique les dépenses faites par les ministères entre 2003-2004 et 2004-2005. On remarque que les dépenses totales du MAMR sont passées de 24,8 M\$ en 2003-2004 à 66,7 M\$ en 2004-2005 pour des activités inhérentes à la mise en œuvre de la PNE. Par ailleurs, le niveau de dépenses des autres ministères est demeuré constant d'une année à l'autre.

Figure 3 Comparaison des dépenses totales des ministères entre 2003-2004 et 2004-2005



Le tableau 4 montre que ce sont le MDDEP et le MAPAQ qui ont consacré le plus d'ETC à la mise en œuvre de la PNE depuis 2003. Ces données sont compréhensibles par le fait que le MDDEP est maître d'œuvre de presque la moitié (47 %) des engagements de la PNE. Pour le MAPAQ, qui n'est responsable que de 9 % des engagements, ces données reflètent l'importance de l'assainissement agricole dans la Politique nationale de l'eau par l'effort en ressources humaines (139 ETC) et financières que ce ministère y consacre. Pour le MAPAQ, les interventions liées à la PNE s'effectuent principalement en région, expliquant ainsi la maximisation de la mobilisation des ressources en soutien à la PNE.

Certains ministères ont augmenté leurs contributions en ETC pour la mise en œuvre de la PNE en 2004-2005 par rapport au bilan de 2003-2004. Le MAMR est passé de 9 à 14 ETC, le MRNF de 21 à 39 ETC et le MSSS de 3 à 20 ETC pour leurs engagements respectifs. Pour sa part, le MAPAQ a diminué sa participation en passant de 160 à 139 ETC en 2004-2005. En ce qui a trait au MDDEP, les données de l'année 2004-2005 sont similaires à celles de l'année précédente.

Tableau 4 Ressources investies par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE

	Bilan 2003-2004				Bilan 2004-2005				TOTAL
Ministères	ETC	Sal.+fct	Subv. contrat	Total * 2003-2004	ETC	Sal.+fct	Subv. contrat	Total* 2004-2005	2003 à 2005
	N	M\$	M\$	Dollars	N	M\$	M\$	Dollars	Dollars
MAMR	9	0,5	24,3	24 861 398	14	0,8	65,9	66 770 947	91 632 345
MAPAQ	160	8,3	27,0	35 363 611	139	7,1	30,6	37 752 100	73 115 711
MDDEP	153	7,0	3,1	10 187 600	150	6,8	3,2	10 028 762	20 216 362
MRNF¹	21	4,2	0,3	4 533 339	39	2,2	1,5	3 724 654	8 257 993
MSSS	3	0,2	0,5	755 000	20	1,1	0,2	1 367 583	2 122 583
MRI²	0.5	0,0 ³	0,0	27 500	1	0,1	0,0	103 365	130 865
MTQ	0,4	0,0 ³	0,0	55 657	1	0,0	0,2	278 407	334 064
MTO	1	0,0	0,1	146 070	1	0,0	0,1	193 780	33 985
SAA	0,08	0,0 ³	0,0	4 831	0,08	0,0 ³	0,0	4 640	9 471

* : Les montants inscrits dans cette colonne incluent les dépenses des ministères en subventions versées, en contrats attribués et en salaires et fonctionnement.

1 : Les informations fournies par Faune Québec en 2003-2004 sont incluses dans le bilan du MRNF.

2 : Valeurs approximatives pour le bilan 2003-2004 du MRI.

3 : Montant identique au total (dollars) de l'année en cours.

Bilan total depuis la mise en œuvre de la PNE

Il nous apparaît intéressant de connaître le nombre d'ETC qui a été attribué à la mise en œuvre de la PNE depuis son lancement. Si on additionne les ETC affectés à cette mise en œuvre en 2003-2004 (348) avec ceux du présent bilan (365), on évalue que **713 ETC** ont contribué à la réalisation des 57 engagements de la PNE.

Si on additionne les dépenses des années 2003-2004 et 2004-2005 (75,9 M\$ + 120 M\$), ce qui inclut les salaires, le fonctionnement, les contrats et les subventions versées tant provinciales que fédérales, on estime que près de **196 M\$** ont été affectés à la réalisation d'activités inhérentes à la mise en œuvre de la PNE depuis son lancement.

À la dernière colonne du tableau 4, on peut aussi consulter les montants en subventions versées, contrats et dépenses de fonctionnement qui ont été investis par les ministères depuis la mise en œuvre de la PNE. Il est bon de rappeler que les sommes dépensées de 2003 à 2005 ne représentent pas nécessairement les dépenses réelles des ministères

depuis la mise en œuvre de la PNE. Les montants ayant servi aux calculs des salaires et des coûts de fonctionnement sont des estimations (salaire moyen par catégorie d'ETC), comme nous l'avons dit précédemment.

À la fin de chacune des sections du chapitre 2, des tableaux présentent, par engagement, le nombre d'ETC et les dépenses consacrées à la mise en œuvre de la PNE au cours des années 2003-2004 et 2004-2005.

CHAPITRE 2

LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION

Ce chapitre présente, par axe d'intervention, les réalisations de l'année 2004-2005 quant à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Voici les 14 axes d'intervention de la Politique :

- La révision du cadre juridique concernant l'eau;
- La gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- Le développement des connaissances sur l'eau;
- L'instauration d'instruments économiques;
- Le renforcement des partenariats et des relations du Québec;
- La gestion intégrée du Saint-Laurent;
- La protection de l'eau potable;
- La protection des écosystèmes aquatiques;
- L'assainissement de l'eau : secteur agricole;
- L'assainissement de l'eau : secteur industriel;
- L'assainissement de l'eau : secteur municipal;
- Les infrastructures municipales et les services d'eau;
- Les activités récréotouristiques reliées à l'eau;
- Le suivi et l'évaluation de la Politique.

2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU

2.1.1 La révision du cadre juridique et la modernisation de la LQE

La mise en œuvre de l'engagement 1 de la PNE est assurée par le MDDEP. En 2004-2005, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **4,9 ETC** et de **0,2 M\$**. Les travaux et l'échéancier concernant la révision du cadre juridique sur l'eau sont harmonisés avec ceux de la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de la *Loi sur le régime des eaux* (LRE). On s'assure également d'une concordance avec la mise en œuvre de la GIEBV et des autres engagements de la PNE.

En 2004-2005 les travaux ont consisté à :

- Dresser une liste de toutes les problématiques sur l'eau abordées dans divers outils juridiques ou administratifs;

- Répertorier la réglementation et la législation sur l'eau dans les autres provinces, États américains et les autres pays;
- Effectuer des regroupements des problématiques sur l'eau et déterminer les sujets qui devraient faire partie de la modernisation de la LQE;
- Discuter de la détermination d'enjeux ou de mesures à aborder dans la LQE de manière à éviter des doublons et harmoniser, autant que possible, les biens livrables et les échéanciers.

Promulguée au début des années 1970, la *Loi sur la qualité de l'environnement* a besoin d'être modernisée pour assurer le maintien de la capacité de support des écosystèmes. Cette modernisation mettra à contribution l'ensemble des acteurs de la société de même que l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

En continuité avec la réflexion amorcée au cours des dernières années, les travaux de modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement* se sont poursuivis, en 2004-2005, en vue de la préparation d'un avant-projet de loi. L'essentiel des travaux a porté sur l'élaboration des propositions de modernisation qui pourraient constituer le cœur d'une nouvelle législation.

2.1.2 Les indicateurs sur la révision du cadre juridique

Aucun indicateur administratif n'a encore été déterminé pour cet engagement. Pour l'instant, c'est par l'indicateur « ressource » que l'on peut constater l'avancement ou l'évolution de cet engagement. Cependant, il y a lieu de signaler que les ETC présentés dans le tableau qui suit, pour l'année 2004-2005, ont à la fois travaillé sur la révision du cadre juridique (engagement 1), sur la modernisation de la LQE (MDDEP), où sur des outils encadrant les usages de l'eau, notamment pour des besoins fondamentaux de la collectivité (MAPAQ).

Tableau 5 Ressources investies sur la révision du cadre juridique

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
1	1,47	61 260	4,95	263 100	6,4	324 360 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne)

** Montant d'argent incluant les salaires des ETC, les dépenses de fonctionnement, les contrats attribués et les subventions versées pour des activités inhérentes à la mise en œuvre de l'engagement.

On peut constater, à la lecture du tableau, que les ressources investies ont augmenté au cours de la dernière année. Sur les 4,95 ETC investies en 2004-2005, notons que 3,2 ETC sont attribuables au MAPAQ pour la surveillance de l'eau destinée à la préparation et à la conservation des aliments et de l'eau embouteillée.

2.2 LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

En 2004-2005, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 2 sur la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et l'engagement 3 sur leur soutien technique et financier, ont été de **15,2 ETC** et de **3,2 M\$**. Le montant comprend la participation de tous les ministères et organismes et les subventions accordées aux organismes de bassin versant.

2.2.1 La mise en place et les produits

La mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) dans les 33 bassins versants a franchi une étape importante en 2004-2005, puisque dans chacun des 33 bassins versants prioritaires, un organisme de bassin versant (OBV) est actif. Au 31 mars 2005, une subvention de 65 000 \$ avait été versée à chacun des 33 OBV. Pour sa part, le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a reçu une subvention de 70 000 \$.

Afin de répondre aux besoins des OBV et de faciliter leur fonctionnement, de nouveaux documents ont été conçus et mis à leur disposition en 2004 et 2005. Ces documents sont disponibles dans le site Internet du MDDEP sous la rubrique *Eau - Bassins versants*.

Citons, à titre d'exemple :

- *Développement d'une vision pour un bassin versant*
- *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total*
- *Détermination d'objectifs relatifs à la réduction des charges d'azote, de phosphore et de matières en suspension dans les bassins versants prioritaires*

De plus, le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE) a été mis en place pour faciliter l'élaboration du portrait et diagnostic du bassin versant. Le SGGE, véritable atlas électronique, est accessible aux OBV grâce à un code d'accès et à un mot de passe. Une description plus exhaustive du SGGE est présentée dans la section 2.3.1 sur le regroupement de l'information et des connaissances.

En ce qui concerne les plans directeurs de l'eau (PDE), quatre OBV ont transmis leur PDE au MDDEP, en date du 31 mars 2005. Ce sont ceux des rivières Chaudière (COBARIC), Etchemin (CBE), Saint-Maurice (BVSM) et Fouquette. Ces PDE ont été examinés par le MDDEP, et celui-ci considère que ces plans doivent être revus afin de les rendre conformes au cadre de référence sur la GIEBV. La révision de ces PDE par les OBV concernés est en cours.

2.2.2 Les indicateurs sur la gestion intégrée par bassin versant

À la lecture du tableau 6, on peut constater que la mise en place des organismes de bassin versant est maintenant complétée, car les 33 bassins prioritaires (rivières) désignés par le gouvernement sont maintenant reconnus et soutenus financièrement.

En ce qui concerne les biens livrables comme les plans directeurs de l'eau (PDE), on constate qu'aucun PDE n'a encore été approuvé officiellement par les ministères.

Tableau 6 Indicateurs administratifs sur la gestion par bassin versant

Eng. no	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
2	• Nombre d'organismes de bassin versant reconnus par le MDDEP sur les 33 bassins prioritaires	33 / 33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau approuvés par le MDDEP sur les 33 bassins prioritaires	0 / 33
3	• Nombre d'organismes de bassin versant soutenus financièrement par le gouvernement sur les 33 bassins prioritaires	33 / 33
	• Nombre de documents de sensibilisation et d'éducation diffusés par le gouvernement	5

Note : on peut aussi se référer au tableau 8 sur les indicateurs de connaissance pour connaître les types d'information en soutien à la GIEGV.

Tableau 7 Ressources investies sur la gestion par bassin versant

N° eng.	2003-2004		2004-2005		TOTAL	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
2	2,6	149 400	3,99	389 705	6,59	539 105 \$
3	10,36	2 307 306	11,22	2 876 128	21,58	5 183 434 \$
Total	12,96	2 456 706	15,21	3 265 833	28,17	5 722 539 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les données des tableaux indicateurs nous montrent que les biens livrables comme les plans directeurs de l'eau sont à venir. Par contre, le soutien des ministères en ressources humaines et financières s'est accentué au cours de l'année 2004-2005, et on note une augmentation des budgets de 0,8 M\$ par rapport au bilan précédent.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU

En 2004-2005 les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, dont font partie l'engagement 4 sur le regroupement de l'information, l'engagement 5 sur l'inventaire des aquifères, l'engagement 6 sur les connaissances des principaux bassins versants, l'engagement 7 sur l'appui aux associations de lacs et l'engagement 8 sur les programmes de sensibilisation et d'éducation, ont été de **27,3 ETC** et de **2 M\$**.

2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information

Un document d'orientation a été réalisé afin de mettre en œuvre l'engagement 4 de la PNE sur le regroupement et le développement de l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requis par la gouvernance de l'eau. Ce document fait état des objectifs poursuivis par la réalisation d'un portail de l'eau au Québec, du fonctionnement du portail, des clientèles potentielles, du rôle des partenaires et des phases de développement. Toutefois, devant les coûts exigés pour réaliser un plan d'affaires sur la mise en activité d'un tel portail, le MDDEP a reporté le projet.

En ce qui concerne l'engagement 5 sur l'inventaire des aquifères, la cartographie de l'aquifère du bassin versant de la rivière Châteauguay s'est poursuivie en 2004-2005 et les résultats seront publiés dans un atlas en mars 2006. La préparation des textes et des cartes est assurée par les partenaires du projet, soit le MDDEP et la Commission géologique du Canada.

Le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE)

Le MDDEP cherchait un moyen simple, convivial et efficace pour transmettre l'information qu'il détenait aux 33 organismes de bassin versant ciblés par la Politique nationale de l'eau. Le SGGE permet, en un seul outil, de visualiser et de consulter l'information à référence spatiale autour du thème des ressources en eau que détiennent différents secteurs du MDDEP. Il présente un navigateur cartographique et une trousse d'information sur les bassins versants prioritaires.

Le navigateur cartographique donne accès, entre autres, à des outils de localisation, de recherche, de mesure de distances et de superficies. Il permet la recherche selon 11 grands thèmes sur l'eau. Il comprend également quelque 114 couches d'information affichables.

En ce qui concerne la trousse d'information, celle-ci regroupe divers renseignements par bassin versant prioritaire tels que des cartes thématiques et des tableaux de données compilées. Cela permet de suivre l'état des milieux aquatiques en fournissant de l'information sur les pressions de pollution qui s'exercent sur les milieux aquatiques des bassins, notamment les pressions d'origine municipale, agricole et industrielle. Dans certains bassins versants, des données historiques sont également disponibles.

Le réseau-rivières

Depuis juin 2004, le MDDEP exploite 124 stations de mesure du **réseau-rivières** sur l'ensemble des 33 bassins prioritaires. Il assure aussi un suivi de 17 stations de mesure du réseau agricole sur ces bassins. Les données physicochimiques récentes (2001-2003) et historiques disponibles ont été colligées dans un fichier électronique (Excel). Outre l'identité et l'emplacement des stations de mesure, le fichier comprend la liste des paramètres mesurés, la liste des données brutes, les statistiques descriptives calculées sur ces données de même que les résultats du calcul d'un indice de la qualité générale de l'eau (IQBP). Enfin, un bilan des interventions d'assainissement effectuées au fil des ans est aussi présenté. Le MDDEP documente également la qualité de l'eau sur une vingtaine d'autres bassins du Québec.

Sur le plan de la diffusion, les produits sont rendus disponibles dans le site du MDDEP aux onglets *Eau/Bassins versants/Fleuve, rivières et lacs*. Le MDDEP prépare aussi des documents de faits saillants sur l'état des milieux aquatiques des 33 bassins prioritaires. Les cinq premiers documents de faits saillants (*Fact sheets*) ont été publiés en mars 2005. Ces « *Fact sheets* » présentent un état de situation de la qualité de l'eau des bassins en lien avec les pressions humaines et les interventions d'assainissement. Ces documents aideront les organismes de bassin versant pour la préparation des plans directeurs de l'eau et des portraits environnementaux de bassin. *Le portrait global de la qualité de l'eau des rivières du Québec, 2000-2002* a été mis à jour en novembre 2004. Ce produit offre une synthèse de l'information à jour sur le réseau-rivières et permet la comparaison de la qualité des eaux de surface d'une cinquantaine de rivières du Québec.

Le cadre écologique de référence

En ce qui concerne l'élaboration des **cadres écologiques** pour les 33 bassins versants prioritaires, le niveau trois (ensembles physiographiques) du cadre écologique de référence est disponible pour tous les bassins versants. Le découpage du niveau quatre (districts écologiques) est en cours. Les districts écologiques des bassins versants des rivières Nicolet et Bécancour sont terminés. Des cartographies au niveau cinq (ensembles topographiques) sont terminées sur les bassins versants des rivières Matapédia, L'Assomption, Saint-Charles, Gatineau, Sainte-Anne, Du Nord, Châteauguay, des Anglais, des Escoumins et Kamouraska. Les bassins versants de la Jacques-Cartier et Batiscan sont cartographiés au niveau cinq pour la section des basses-terres du Saint-Laurent. Une typologie et une cartographie des rivières (tronçons et segments) sont également disponibles pour ces bassins versants.

Le réseau lacs de villégiature

Le programme d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau des lacs de villégiature comprend deux réseaux de surveillance, soit le Réseau lacs sentinelles et le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs).

Le Réseau lacs sentinelles, géré par le MDDEP, a terminé à l'été 2004 la quatrième année d'un cycle de cinq ans. Dans le cadre de ce cycle, 10 lacs représentatifs de l'ensemble des lacs de villégiature québécois sont visités chaque année et seront visités à nouveau

dans le même ordre à la fin de la période de cinq ans. L'objectif du réseau est de qualifier l'état de ces lacs et de suivre leur évolution dans le temps.

Géré à titre de projet-pilote pendant deux ans (2002-2003), le Réseau de surveillance volontaire (RSV-Lacs) a véritablement pris son envol en 2004. En partenariat avec les associations de propriétaires riverains, il permet de suivre la qualité de l'eau sur plusieurs plans d'eau. Une fiche diagnostic personnalisée est transmise à tous les participants. Les données de la campagne 2004 ont été communiquées aux associations et un bilan global est en préparation.

Quant au soutien technique, celui-ci vise à informer les associations de lacs de villégiature concernant l'état de leur lac et les mesures de prévention pour limiter l'eutrophisation. Le MDDEP procède actuellement à la réalisation d'un document qui informera les riverains sur le fonctionnement des lacs, les méthodes de diagnostic environnemental, les critères de qualité de l'eau, les problématiques actuelles et les pratiques à préconiser pour prévenir la détérioration des plans d'eau.

En ce qui concerne les fleurs d'eau sur les lacs, un plan d'intervention sur la gestion des fleurs d'eau de cyanobactéries (algues bleu-vert) a été appliqué pour la première fois en 2004-2005. Un bilan, prévu pour 2006, dressera le portrait des étés et automnes 2004 et 2005. Il présentera notamment un inventaire des lacs et autres milieux aquatiques affectés ainsi que des données *in situ* comparées aux seuils d'alerte (baignade, consommation d'eau). Un guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries est en préparation. Ce guide vise principalement à faciliter la distinction entre les fleurs d'eau et les autres phénomènes avec lesquels elles sont confondues (algues filamenteuses, lentilles d'eau, dépôts de pollen, etc.).

Les programmes de sensibilisation et d'éducation

En 2004-2005, plusieurs documents de sensibilisation et d'éducation ont été produits pour les différents acteurs de l'eau. On peut mentionner, entre autres :

- Mise en ligne, dans le site Internet du MDDEP (onglet *Eau/Bassins versants*), de documents de soutien ou guides sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- Diffusion de *l'Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé*;
- Dépliants de sensibilisation pour les agriculteurs : *Votre cours d'eau : une valeur à préserver en milieu agricole*, et pour les villégiateurs : *Vos lacs et cours d'eau : une richesse collective à préserver*, concernant la protection des rives et du littoral des plans d'eau en lien avec l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PRLPI);
- Dépliant de sensibilisation, pour les entrepreneurs, concernant la protection des lacs, cours d'eau et milieux humides en lien avec l'application de la PPRLPI : *Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, renseignez-vous!*;

- Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2009, production d'un nouveau concept visuel, logo, stand, et d'une brochure d'information en collaboration avec le gouvernement fédéral;
- Section d'information, dans le site Internet du MDDEP, concernant la consultation publique sur l'Annexe à la Charte Grands Lacs–Saint-Laurent.

2.3.2 Les indicateurs sur le développement des connaissances

Tableau 8 Indicateurs administratifs sur le développement des connaissances

Eng. n°	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
4	• Réalisation d'un document d'orientation sur le Portail de l'eau	100 %
	• Réalisation d'un plan d'affaires et mise en œuvre du Portail	Non
5	• Nombre de bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé	1 / 33
	• Superficie du territoire habité couvert par les inventaires	14 %
6	• Nombre de bassins versants pour lesquels des trousseaux de données de la qualité de l'eau et d'information sur les pressions humaines sont disponibles dans l'extranet destiné aux OBV	33 / 33
	• Nombre de bassins versants prioritaires où des documents de faits saillants sur la qualité des milieux aquatiques ont été réalisés	5 / 33
	• Nombre de cartes écologiques produites au niveau des districts écologiques (1:100 000) sur les 33 visées	12 / 33
	• Nombre de cartes écologiques produites au niveau des ensembles topographiques (niveau cinq du cadre écologique de référence)	12 / 33
7	• Nombre de lacs couverts par le Réseau lacs sentinelles	52
	• Nombre de lacs participant au Réseau de surveillance volontaire (cumulatif depuis 2002)	85
	• Nombre de documents de référence, de support ou d'avis aux riverains	3
8	• Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau	90 %
	• Réalisation d'outils de communication sur la promotion de la GIEBV en collaboration avec le ROBVO	0 %

Tableau 9 Ressources investies sur le développement des connaissances

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
4	0,05	2 900	0,72	50 254	0,77	53 154 \$
5	2,1	409 800	1,95	391 216	4,05	801 016 \$
6	11,07	946 460	19,76	1 375 538	30,83	2 321 998 \$
7	1,85	98 800	2,39	119 102	4,24	217 902 \$
8	1,08	159 850	2,48	142 200	3,6	302 050 \$
Total	16,15	1 617 810	27,3	2 078 310	43,45	3 696 120 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les résultats des tableaux précédents nous indiquent que le développement des connaissances se poursuit et que les ministères ont choisi de mettre plus d'accent dans le développement des connaissances sur les principaux bassins versants du Québec (ex. : engagement 6 : trousse d'information, faits saillants, cartes écologiques) en augmentant le nombre d'ETC consacrés à la réalisation de cet engagement.

2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

2.4.1 Les redevances

En 2004-2005, les efforts en ressources humaines et financières consacrés à cet axe d'intervention, qui ne comprend qu'un seul engagement, soit l'engagement 9 sur le développement et la mise en place d'un régime de redevances, ont été de **1,1 ETC** et de **0,06 M\$**.

Au cours de l'année, un examen comparatif de divers systèmes de redevances implantés dans le monde, notamment en France et aux États-Unis, de même qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, a été réalisé. Le MDDEP analyse actuellement différents scénarios susceptibles d'être appliqués au Québec et des consultations ont été effectuées auprès du milieu municipal (Union des municipalités du Québec et Fédération Québécoise des Municipalités).

2.4.2 Les indicateurs sur les redevances

Tableau 10 Indicateurs administratifs sur les redevances

Eng. n°	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
9	- Mise en opération du Fonds national de l'eau (<i>inactif</i>) - Pourcentage de réalisation d'un régime de redevance	<i>indéterminé</i> 10 %

Tableau 11 Ressources investies sur les redevances

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
9	1,68	97 440	1,16	67 280	2,8	164 720

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les indicateurs sur l'instauration d'un régime de redevances nous montrent que les ressources humaines et financières consacrées à cet engagement sont semblables d'une année à l'autre.

2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC

Cet axe d'intervention comprend les engagements 10 sur la participation des Autochtones à la gestion de l'eau, l'engagement 11 sur la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'engagement 12 sur la participation du Québec dans les ententes, organisations et forums internationaux ainsi que l'engagement 13 sur l'exportation de l'expertise québécoise publique et privée en matière de ressource eau sur la scène internationale. En 2004-2005, les efforts en ressources humaines et financières consacrés au partenariat ont été de **6,9 ETC** et de **0,5 M\$**. Notons que l'engagement 13 est inactif depuis la mise en œuvre de la PNE.

Il y a lieu de signaler que, dans le bilan 2003-2004, les principales réalisations concernant cet axe d'intervention ont été rapportées dans la section sur la gestion intégrée du Saint-Laurent et dans les annexes en ce qui a trait aux ressources investies.

2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones

Au fil des ans, les communautés autochtones au Québec, au nombre de 55 et représentant 11 nations différentes, ont établi des règles de gouvernance qui leur sont propres. Outre leurs structures organisationnelles, celles-ci sont aussi tributaires de réglementation diverses sous juridiction fédérale et provinciale.

Dans la foulée des actions gouvernementales sur la Politique nationale de l'eau, le Secrétariat aux affaires autochtones s'est donné comme mandat de favoriser la participation des communautés autochtones à l'intérieur des diverses actions pour lesquelles l'administration québécoise s'est engagée. Une consolidation des actions entreprises devrait se réaliser pour la prochaine année, l'objectif étant la concrétisation d'une vision commune à chacune des parties sur la nécessité d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Actuellement, deux communautés siègent à des *Organismes de bassin versant*; il s'agit de la communauté innue d'Essipit et des Micmacs de Listuguj.

Par ailleurs, sept communautés autochtones ont actuellement des infrastructures qui leur permettent de recevoir les services en eau potable directement de municipalités environnantes.

2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent

Pour cette deuxième année de mise en œuvre de la Politique, les ressources ont été affectées en priorité aux dossiers permettant d'assurer la continuité du respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs. Les négociations entourant l'élaboration du projet d'entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, en vue d'agir conjointement afin de renforcer la protection des eaux du bassin dans une perspective de développement durable, ont fait partie de travaux.

En 2004, une proposition préliminaire d'entente a fait l'objet d'une consultation publique au Québec ainsi que dans les huit États riverains des Grands Lacs et l'Ontario. Deux réunions de consultation publique ont eu lieu au Québec, soit une à Montréal et une autre à Trois-Rivières en septembre 2004. Également, des rencontres d'information ont été tenues et des consultations ciblées ont eu lieu lors de cette période. Les commentaires reçus lors de cette consultation ont été présentés à la Table de négociation, et les pourparlers se sont poursuivis. Le gouvernement du Québec a pleinement et activement pris part à ces discussions, notamment en :

- Participant à 6 séances de négociation et à plus de 60 téléconférences;
- Accordant un appui financier de 0,3 M\$ permettant d'assurer au Québec le soutien technique nécessaire pour affirmer concrètement ses positions et amorcer certains travaux qui faciliteront la mise en œuvre non seulement des orientations qui auront été convenues lors des discussions, mais aussi de certains engagements de la PNE. Quatre ETC ont été affectés à divers travaux en relation avec la PNE et la négociation, en particulier pour une recherche exploratoire sur les

méthodologies utiles à l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau.

- En accordant un contrat visant à améliorer la participation de la société civile et des usagers du Saint-Laurent au sein des organisations du système Grands Lacs–Saint-Laurent.

Au cours de l'année, le Québec a pris part aux activités de la Commission des Grands Lacs (CGL), dont il est membre associé. Il a participé aux deux réunions annuelles et est membre du conseil d'administration de la Commission. Il a de plus participé aux activités de la Commission sur la conservation de l'eau, à celles du Great Lakes Water Use Database ainsi qu'au Great Lakes Day à Washington, au Great Lakes Monitoring Inventory et il a présenté les priorités environnementales du Québec en rapport avec le plan stratégique de la CGL.

Le Québec a également soutenu les efforts de la Commission des Grands Lacs en matière de transport maritime durable. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Politique de transport maritime et fluvial, la Stratégie de navigation durable et les résultats du projet de recherche ayant donné lieu à la publication *Transformation de l'industrie maritime : portrait international de développement durable appliqué*, ont été présentés. On peut trouver ces informations dans le site Internet du MTQ.

Le Québec est aussi présent depuis plus de 20 ans au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent chargé d'appliquer les ordonnances de gestion des débits et niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent. Actuellement, il est étroitement engagé dans le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent qui a entrepris, pour la Commission mixte internationale (CMI), une étude quinquennale afin d'examiner et d'évaluer les critères actuellement appliqués pour régulariser les niveaux d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. En 2004-2005, le Québec a participé à des ateliers de travail portant sur le choix des options de plans de régularisation organisés par la CMI et il a assisté aux consultations publiques sur l'étude quinquennale.

Pour sa part, le secteur Faune du MRNF a déposé son rapport annuel final en mars 2005 (Mingelbier *et al.* 2005) portant sur des recommandations concernant les poissons et leurs habitats dans le Saint-Laurent fluvial en milieu naturel. Des recommandations sur les marais aménagés dans la plaine d'inondation ainsi que l'évaluation des critères de régularisation du système lac Ontario–Saint-Laurent font aussi partie du rapport.

2.5.3 Les indicateurs sur le partenariat et les relations du Québec

Tableau 12 Indicateurs administratifs sur le partenariat

Eng. n ^o	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
10	• Nombre de communautés autochtones ou de leur représentation participant activement aux engagements de la Politique nationale de l'eau à l'intérieur de leur communauté locale, au niveau régional et/ou, au niveau provincial	2

11	<u>Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs</u>	Oui
	- Participation du Québec aux négociations (oui/non) de l'Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs - Signature de l'entente	Non
	<u>Commission des Grands Lacs</u>	Oui
	- Participation du Québec aux réunions de la Commission des Grands Lacs - Nombre d'activités et travaux jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe par année	10
	<u>Travaux de la Commission mixte internationale (CMI)</u>	
	- Nombre de conseils auxquels siège le Québec - Nombre de groupes de travail jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe par année (CMI) - Nombre de rapports officiellement commentés par le Québec	3 6 1
	<u>Étude canado-américaine</u>	
	- Intérêts, préoccupations et expertise du Québec présents dans les rapports d'étude sur l'Étude canado-américaine sur la Voie maritime - Intérêts et préoccupations du Québec présents dans les rapports de consultation publique	Non Oui
12	Nombre de forums pertinents/an, où le Québec était présent	5
13	(engagement inactif)	<i>indéterminé</i>

Tableau 13 Ressources investies sur le partenariat

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
10	0,59	34 411	0,08	4 640	0,67	39 051 \$
11	7,1	612 400	6,74	543 651	13,84	1 156 051 \$
12	1,1	79 800	0,14	26 388	1,24	106 188 \$
13	0,0	0	0	0	0	0 \$
Total	8,79	726 611	6,96	574 679	15,75	1 301 290 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les efforts du gouvernement du Québec pour renforcer son partenariat ont surtout été consacrés à l'engagement du Québec au sein du système Grands Lacs–Saint-Laurent (engagement 11).

2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

En 2004-2005, les dépenses en ressources humaines et financières consacrées aux engagements 15 et 16 sur la gestion intégrée du Saint-Laurent ont été de **8,5 ETC** et de **0,7 M\$**. Pour ce qui est de l'engagement 14 sur la reconnaissance officielle du Saint-Laurent comme patrimoine national, aucune ressource humaine ou financière n'a été affectée à sa réalisation depuis la mise en œuvre de la PNE.

2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Au cours de 2004-2005, le Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-laurent (GTI-GISL) a poursuivi les travaux commencés à l'automne 2003.

D'abord, il a soutenu la tenue du forum *Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent* organisé par Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP où 200 participants issus de différents milieux ont pu échanger sur leur vision de la GISL.

Ensuite, le groupe de travail a élaboré les premiers éléments du concept de GISL qu'il a présenté dans un document de réflexion intitulé *Document de préconsultation – Gestion intégrée du Saint-Laurent, 24 septembre 2004*. Le document a été soumis à une préconsultation auprès de 17 groupes cibles répartis entre les décideurs publics, les usagers et la société civile; 130 organismes ont été invités à commenter le document.

De plus, au cours de cette période, des rencontres régulières ont eu lieu avec Stratégies Saint-Laurent et des représentants des comités ZIP pour établir le concept, en partenariat. Au 31 mars 2005, le GTI-GISL était en attente des commentaires de ces groupes. L'échéance pour la préconsultation a été reportée en mai 2005 de façon à pouvoir tenir compte de leurs préoccupations pour la poursuite de la réflexion du GTI-GISL.

2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

L'Entente Saint-Laurent Vision 2000 s'est terminée le 31 mars 2003. Dès 2002, les deux gouvernements avaient amorcé les négociations pour la signature d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent. En 2004-2005, les gouvernements du Québec et du Canada ont poursuivi les négociations. Certains comités de concertation ont continué leurs rencontres et leurs activités.

Au 31 mars 2005, la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent n'était pas encore signée; la signature est prévue avant la fin de l'année. Le projet d'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent constituera la première entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec axée sur le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. En plus, elle permettra la réalisation de projets concrets dans six domaines d'intervention : accessibilité aux rives,

agriculture, implication communautaire et sensibilisation, intégrité écologique, navigation et suivi de l'état du Saint-Laurent.

2.6.3 Les indicateurs sur la gestion du Saint-Laurent

Tableau 14 Indicateurs administratifs sur la gestion du Saint-Laurent

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
14	• (engagement inactif)	indéterminé
15	- Pourcentage de réalisation du cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent - Mise en place du Comité Saint-Laurent (% de réalisation) - Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur les 16 comités prévus	85 % 0 % 0 / 16
16	- Signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent - Atteinte des résultats prévus à l'entente	Non 0 %

Tableau 15 Ressources investies sur la gestion du Saint-Laurent

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
14	0,0	0	0	0	0	0 \$
15	1,3	124 307	2,29	180 797	3,59	305 105 \$
16	9,83	1 401 347	6,28	529 370	16,11	1 930 717 \$
Total	11,13	1 525 654	8,57	710 167	19,7	2 235 821 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les ressources humaines affectées au Saint-Laurent ont légèrement augmenté en 2004-2005, tandis que les dépenses totales ont pratiquement diminué de moitié par rapport à l'année précédente. La diminution des subventions du fédéral relativement à l'Entente Canada-Québec explique cette baisse des dépenses.

2.7 LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE

En 2004-2005, les efforts en ressources humaines et financières consacrées à cet axe d'intervention qui comprend l'engagement 17 sur le soutien financier des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'engagement 18 sur la stratégie de protection des sources de captage d'eau et l'engagement 19 sur l'amélioration de la capacité d'intervention du réseau de la santé publique relativement aux dépassements de normes de qualité d'eau ou de maladies d'origine hydrique ont été de **26,9 ETC** et de **21,7 M\$**.

2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable

Aux fins de l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) auquel est associé l'engagement 17 qui vise à assurer un soutien financier gouvernemental aux municipalités pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, on estime que des investissements publics de près de 1,2 G\$ seront requis. Les programmes d'aide financière et de transfert actuels des gouvernements du Québec et du Canada permettront des investissements d'environ 600 M\$, le solde étant assumé par les municipalités visées par la mise aux normes.

Au 31 mars 2005, le MAMR avait proposé de l'aide financière à 238 des 358 municipalités qui lui avaient présenté une demande. Les 120 municipalités restantes étaient celles dont la demande d'aide financière n'avait pas encore eu de suite en raison du projet à définir ou d'un montage financier à compléter.

Au cours de l'exercice financier de 2004-2005, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 19,9 M\$ ont été effectués pour la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une part de 15,4 M\$ provient du gouvernement du Québec et une autre de 4,5 M\$ du gouvernement du Canada.

Par ailleurs, au 31 mars 2005, le comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable, formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux, avait produit 20 fiches techniques pour 16 technologies de traitement.

2.7.2 La stratégie de protection des sources de captage d'eau

Le MDDEP poursuit sa réflexion sur la protection des sources d'approvisionnement en eau potable. La revue de littérature des approches préparées dans les autres provinces canadiennes et ailleurs dans le monde est mise à jour en continu à la suite des rencontres et des échanges avec d'autres instances gouvernementales. La protection de la source est une étape importante pour protéger la santé publique.

Dans un premier temps, et en lien avec l'engagement 54 de la PNE, le MDDEP étudie les différentes possibilités d'encadrer les activités nautiques sur certains lacs réservoirs d'eau potable. Dans cet objectif de protection des sources d'approvisionnement en eau potable,

des recommandations pour l'encadrement des bateaux à moteur sur les lacs visés seront soumises aux autorités.

Dans un deuxième temps, un document d'orientation produit à l'intention des municipalités propriétaires d'une prise d'eau au Québec sera complété. L'objectif de ce document est de sensibiliser ces municipalités à la nécessité de bien protéger leur source d'eau.

2.7.3 La consolidation du réseau de santé publique

Le but premier des interventions sur la santé publique, à l'égard de l'engagement 19 de la PNE et du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, est de prévenir les risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau, qu'il s'agisse de maladies d'origine hydrique causées par des agents infectieux ou d'intoxication attribuable à des agents chimiques.

La prévention des maladies d'origine hydrique est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012, qui comprend les activités suivantes :

- Conduite d'enquêtes épidémiologiques et organisation des activités appropriées lorsque sont signalées des éclosions ou des intoxications liées à l'eau et conduite d'enquêtes épidémiologiques dans tous les cas de dépassement de normes relatives aux *E. coli* fécaux dans les réseaux de distribution de l'eau;
- Sensibilisation et concertation afin que toutes les directions de santé publique aient accès, en temps opportun, aux déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, lesquelles déclarations sont nécessaires à une intervention rapide pour protéger la santé de la population.

Afin de consolider le réseau de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a octroyé des fonds significatifs à son réseau (directions régionales de santé publique) ainsi qu'à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

- Subvention de 92 000 \$ à l'INSPQ pour poursuivre la révision entreprise des normes et critères sur la qualité de l'eau potable; cette subvention est étalée sur deux ans, et un premier versement de 46 000 \$ a été versé en 2003-2004;
- Subvention de 80 000 \$ à l'INSPQ pour une étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc;
- Subvention de 141 583 \$ à l'INSPQ pour une étude épidémiologique de la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région avec production porcine intensive (Chaudière-Appalaches).

De plus, les activités suivantes ont eu lieu en 2004-2005 :

- Formation des intervenants : préparation d'outils standards d'enquête, de communication, etc.
- Réalisation d'un guide d'harmonisation des interventions du réseau de santé publique au regard des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau potable.
- Production d'un dépliant à l'usage des intervenants sur les cas d'émission d'avis de faire bouillir l'eau.
- Amélioration des services de réponse par les directions de santé publique pour les problèmes liés à l'eau potable affectant les populations en région.
- Consolidation du volet surveillance : croisement entre les banques de données environnementales et sanitaires.

En conclusion, le dossier de l'eau potable constitue une priorité pour le MSSS et son réseau de santé publique, à la fois dans le contexte du Programme national de santé publique et dans celui de la Politique nationale de l'eau.

2.7.4 Les indicateurs sur la protection de l'eau potable

Tableau 16 Indicateurs administratifs sur la protection de l'eau potable

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
17	• Proportion de municipalités ayant reçu une proposition d'aide financière du MAMR pour la mise aux normes d'installations d'approvisionnement en eau ou de traitement de l'eau potable par rapport à celles qui lui ont fait une demande à cette fin	66 %
18	• Document d'orientation sur la Stratégie de protection des sources de captage d'eau • Pourcentage d'élaboration de la stratégie	50 % 0 %
19	• Outils de communication publiés (dépliants, guides, sites Web) afin d'informer et de sensibiliser le public et de former les intervenants du réseau de la santé publique • Élaboration d'une entente MSSS-MDDEP pour le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique • Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc • Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) avec production porcine intensive	oui 75 % 20 % 20 %

Tableau 17 Ressources investies sur la protection de l'eau potable

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
17	4,38	10 287 040	5,67	20 205 309	10,05	30 492 349 \$
18	0,28	66 240	0,12	106 960	0,4	173 200 \$
19	4,2	804 600	21,2	1 417 183	25,4	2 221 783 \$
Total	8,86	11 157 880	26,99	21 729 452	35,85	32 887 332 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

L'examen des tableaux sur les indicateurs révèle des changements importants par rapport au bilan précédent. Pour l'engagement 17 sur le financement de la mise aux normes des usines d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, les subventions versées ont pratiquement doublé en 2004-2005. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du nombre de projets complétés pour lesquels le MAMR a versé les subventions promises dans le cadre des programmes d'aide financière aux infrastructures municipales lancés entre 1999 et 2002.

En ce qui concerne la consolidation du réseau de la santé publique (engagement 19), le personnel affecté à la réalisation de cet engagement est passé de 3 ETC à 21 ETC en 2004-2005. Ces nouvelles ressources engagées par le MSSS ont majoritairement été distribuées dans les directions régionales de santé publique (18 ETC) et à l'INSPQ (2 ETC).

2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La réalisation des engagements de cet axe d'intervention est partagée entre le MRNF et le MDDEP. Le MRNF est responsable de l'engagement 20 sur l'acquisition de connaissances relativement à la protection et à la restauration des habitats fauniques et de l'engagement 25 qui concerne les pratiques d'aménagement forestier. Pour sa part, le MDDEP est responsable de l'engagement 21 sur la réalisation d'un plan d'action en rapport avec la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des lacs et cours d'eau, de l'engagement 22 sur les débits réservés, de l'engagement 23 sur les critères de prélèvement et dérivations de cours d'eau et de l'engagement 24 sur les réserves aquatiques. En 2004-2005, ces deux ministères ont consacré **34,7 ETC** et **3 M\$** pour la réalisation de ces engagements. Peu de ressources a été affecté aux engagements 22 et 23, car ceux-ci n'ont pas été considérés comme prioritaires par le MDDEP en 2004-2005.

2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques

Le secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est responsable des actions visant la restauration et la protection des habitats fauniques. Dans le cadre de sa mission, le MRNF s'assure, entre autres, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional.

Encore cette année, dans le contexte de la PNE, quatre thèmes ont été retenus et plusieurs activités se poursuivent.

a) Réaliser les activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et sur les espèces animales concernées par ces activités

Les activités de 2004-2005 visaient principalement la réalisation des études sur les populations animales et les facteurs associés à la perturbation des milieux aquatiques tant agricoles et urbains que forestiers.

L'orientation retenue a permis la détermination de paramètres servant à mesurer les impacts de différentes activités afin de fournir l'expertise aux partenaires dans la réalisation de projets qui visent à améliorer la cohabitation harmonieuse des activités de nature agricole, forestière ou urbaine ainsi que la protection de la faune et de ses habitats. L'objectif ultime est de limiter la dégradation des habitats et de mettre en œuvre des méthodes visant à restaurer les habitats détruits ou perturbés.

b) Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue de maintenir la biodiversité et d'étudier le rétablissement des espèces dans ces milieux

Le secteur Faune Québec du MRNF a la responsabilité d'établir, pour certaines espèces fauniques, un statut d'espèce menacée ou vulnérable, de même qu'il établit une liste des espèces susceptibles de devenir menacées ou vulnérables. Parmi les projets réalisés au cours de l'année, mentionnons, entre autres, des interventions réalisées dans le milieu naturel ou encore la mise en place d'infrastructures nécessaires au maintien des populations de chevalier cuivré, de fouille-roche gris, d'alose savoureuse, d'éperlan arc-en-ciel et de bar rayé.

Par ailleurs, Faune Québec, en collaboration avec Canards Illimités, a poursuivi l'acquisition de milieux humides sur des terres privées au Québec, de façon à assurer leur protection. Cet engagement facilite la mise en œuvre d'une entente plus globale sur la conservation des milieux humides, entre le MRNF, le MDDEP, Canards Illimités et Environnement Canada.

c) Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir la faune et les habitats fauniques en milieu hydrique

Au cours de l'année budgétaire 2004-2005, le secteur Faune Québec du MRNF a poursuivi, à même ses activités courantes, des interventions visant à créer, entretenir et gérer des ouvrages ou des structures permettant de maintenir des habitats fauniques, principalement en milieu hydrique. Ainsi, 11 projets ont été réalisés en cours d'année. À titre d'exemple, mentionnons les investissements réalisés pour assurer l'entretien et la modernisation de la station piscicole de Baldwin, la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un seuil au ruisseau Turpin, dans les Laurentides, et l'entretien de la passe migratoire de la rivière Madeleine, en Gaspésie.

d) Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins versants prioritaires et dans le fleuve Saint-Laurent

Au cours de l'année, le MRNF a procédé à l'évaluation de ses aménagements fauniques afin d'estimer leur contribution à la protection et à la restauration des habitats liés au milieu aquatique. Il a poursuivi ses efforts pour maintenir les liens existants auprès de différents organismes à vocation faunique tels que la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités et les différents organismes de bassin versant, en plus de s'adjoindre le soutien des communautés locales engagées, ou désireuses de s'engager, dans la gestion intégrée des ressources. À cet effet, Faune Québec assure la coordination et détermine les orientations des projets de gestion intégrée avec les partenaires concernés.

De plus, des recherches ont été menées sur les espèces et les habitats aquatiques, en fonction de problématiques d'aménagement faunique propres aux bassins versants et au fleuve Saint-Laurent. Ainsi, à titre d'exemple, des travaux d'aménagement de frayères à esturgeons jaunes ont été poursuivis dans la rivière Ouareau (bassin de la rivière L'Assomption). Aussi, de l'aide technique et professionnelle a été apportée aux organismes engagés dans des travaux d'aménagement ou de suivi faunique visant la conservation, la restauration ou les aménagements pour la faune en Mauricie (rivière Saint-Maurice) et en Gaspésie.

2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

En 2004-2005, l'analyse du cadre réglementaire et l'élaboration d'orientations quant à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables se poursuivent. Des bilans visant les travaux d'entretien des cours d'eau municipaux ainsi que l'analyse des contenus des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC au Québec concernant les normes minimales de protection des lacs et cours d'eau ont été complétés.

La nouvelle Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), présentant notamment un resserrement quant aux dispositions dans les plaines inondables, a été adoptée en 2005.

Enfin, le MDDEP a produit un dépliant de sensibilisation destiné aux entrepreneurs travaillant près des cours d'eau afin de les aviser des précautions à prendre tant légales qu'environnementales.

2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels

Les milieux humides

Reconnaissant l'importance d'assurer une plus grande pérennité des milieux humides pour la diversité biologique qu'ils abritent et les bénéfices environnementaux et économiques qu'ils procurent à la société, le MDDEP a constitué un groupe d'experts des milieux humides provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des ONG de conservation et du milieu universitaire afin de connaître, pour toutes les basses-terres du Saint-Laurent, les milieux humides de haute valeur écologique (MHHE). Un tel milieu est un marais, un marécage, une tourbière ou une combinaison de ceux-ci qui se démarque sur une superficie supérieure à cinq hectares, qui peut contenir soit des éléments rares, soit des éléments représentatifs de la biodiversité des milieux humides.

La connaissance est au cœur du projet de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides. Le MDDEP et ses partenaires ont investi, en 2004-2005, de nombreux efforts afin d'améliorer la connaissance sur les milieux humides, tant sur le plan national que régional et local. En collaboration avec Canards Illimités du Canada (CIC), le MDDEP a réalisé la cartographie des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Québec. À l'échelle régionale, un partenariat amorcé avec Canards Illimités a mené au développement d'une nouvelle approche d'inventaire, de cartographie et de caractérisation des terres humides de 1 hectare et plus. À l'échelle locale, une approche par plan d'ensemble conçue par le Ministère a permis de raffiner la délimitation et la caractérisation des milieux humides en zone urbaine.

En 2004-2005, le MDDEP a amorcé l'élaboration d'un projet de politique de conservation et de gestion durable des milieux humides.

Les réserves aquatiques

En mai 2004, la Haute-Harricana a été protégée à partir du lac Obalski en amont jusqu'à la réserve aquatique projetée de l'Harricana Nord. Il est à noter que plusieurs rivières ou parties de rivières seront protégées sans nécessairement avoir le statut de réserves aquatiques puisqu'elles seront enchâssées dans des aires protégées ayant un statut de parc, de réserve de biodiversité ou autre. C'est le cas notamment des rivières Natashquan, Magpie, Matamec, Témiscamie et Pontax. Il faut ajouter à ces rivières un grand nombre de lacs qui sont également protégés.

Les refuges fauniques

Le refuge faunique sert de moyen pour préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance. Il est constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour la période 2004-2005, le MRNF était responsable de neuf refuges fauniques. De plus, huit projets de refuges fauniques en milieu aquatique ou humide, déjà enclenchés en 2003-2004, ont été poursuivis. Ce sont :

- Le refuge faunique des rapides de Lachine (115 ha);
- Le refuge faunique de Saint-Barthélemy et Maskinongé (374 ha);
- Le refuge faunique de Pointe-du-Lac (261 ha);
- Le refuge faunique de la rive nord du lac Saint-Pierre (24,4 km²);
- Le refuge faunique de la rivière des Outaouais (marais Thurso, 23 km²);
- Le refuge faunique de Bristol (15 km²);
- Le refuge faunique des Battures de Saint-Fulgence (290 ha);
- Le refuge faunique de Mont-Saint-Hilaire (10,6 ha).

2.8.4 L'aménagement forestier

Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) a été mis en place afin de protéger la qualité du milieu aquatique. En 2004-2005, le MRNF, par l'entremise du Comité interministériel central sur le suivi de l'application du RNI (CICRNI), a poursuivi sa réflexion sur la révision du RNI pour en faire un règlement axé davantage sur les objectifs poursuivis plutôt que sur les moyens.

Dans ce cadre, les représentants du MRNF et les membres du CICRNI ont été sensibilisés à l'égard des enjeux et préoccupations relatives à la protection des milieux humides en forêt. La question du nettoyage de la machinerie forestière en milieu forestier a aussi été abordée et, à cet égard, des éléments de solution ont fait l'objet de discussions en 2004-2005.

En ce qui concerne les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV), le ministre du MRNF a rendu publics, en mars 2005, les huit OPMV qui avaient fait l'objet d'une consultation publique, de même que trois nouveaux OPMV. Les stratégies de mise en œuvre de ces objectifs, présentés dans le tableau qui suit, devront être intégrées aux prochains plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier dont l'entrée en vigueur est prévue pour avril 2008.

L'OPMV n° 3 (voir tableau 18) comprend deux volets dont un ayant pour objet de protéger les rivières à saumons, certains tributaires des rivières à saumons et certaines rivières à ouananiches contre les augmentations des débits de pointe attribuables à la récolte forestière. À cette fin, les normes afférentes limitent la superficie de récolte dans les bassins versants de plus de 100 km² selon l'approche d'aire équivalente de coupe (AEC). Le deuxième volet de cet OPMV vise à empêcher, à l'aide de techniques appropriées, l'érosion du réseau routier localisé à l'intérieur des secteurs de récolte annuelle lorsque cette érosion se traduit par un apport de sédiments dans les milieux aquatiques. Il prévoit également l'obligation de stabiliser des sites d'érosion qui persistent et d'en éliminer la cause. Ce volet de l'OPMV n° 3 a été appliqué de façon expérimentale dans la moitié des régions forestières du Québec au cours de l'année.

Par ailleurs, un indicateur d'aménagement durable des forêts du domaine public, portant sur la conformité des interventions forestières aux normes du RNI liées à la protection du milieu aquatique, a été conçu par le MRNF. Cet indicateur, propre au MRNF, servira à établir la performance environnementale et forestière des industriels forestiers.

Tableau 18 Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier

CRITÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS	OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER (OPMV)
Objectifs relatifs à la conservation des sols et de l'eau	1. Réduire l'orniérage 2. Minimiser les pertes de superficie forestière productive 3. Protéger l'habitat aquatique en évitant l'apport de sédiments
Objectifs relatifs à la conservation de la biodiversité	4. Maintenir en permanence une quantité de forêts mûres et surannées déterminées en fonction de l'écologie régionale 5. Mettre au point et appliquer des modèles de répartition spatiale des coupes adaptés à l'écologie régionale et socialement acceptables 6. Protéger l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier 7. Encadrer la pratique de l'éclaircie précommerciale 8. Conserver du bois mort dans les forêts aménagées
Objectif relatif au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société	9. Maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier
Objectifs relatifs à la prise en considération, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations en cause	10. Favoriser l'harmonisation des usages en forêt par la conclusion d'ententes écrites consignées dans le plan général d'aménagement forestier 11. Maintenir ou améliorer l'habitat d'espèces fauniques importantes pour les Cris et faciliter l'harmonisation des diverses utilisations du territoire afin qu'ils puissent bénéficier de conditions environnementales propices à la poursuite de leurs activités traditionnelles

En matière de recherche, des travaux ont pris fin : les travaux d'analyse de l'interrelation entre les débits de pointe de cours d'eau et les superficies de coupe sur leur bassin versant; et les travaux sur l'impact de ponceaux aménagés conformément au RNI et aux saines pratiques de voirie forestière sur les frayères à omble de fontaine (Gaspésie). Quant aux autres travaux relatifs à l'engagement 25 de la PNE, ils se poursuivent.

Enfin, l'année 2004 a également vu se dérouler les travaux de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. Le rapport final de cette commission a été déposé en décembre de cette même année. Certaines recommandations contenues dans ce rapport concernent directement ou indirectement la protection du milieu aquatique, notamment celles portant sur le RNI, sur la voirie forestière, sur la gestion par bassin versant, sur la gestion intégrée des ressources et sur la régionalisation de certains pouvoirs de gestion forestière. Le MRNF a commencé, au cours des premiers mois de l'année 2005, l'analyse des recommandations de cette commission.

2.8.5 Les indicateurs sur la protection des écosystèmes aquatiques

Tableau 19 Indicateurs sur la protection des écosystèmes

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
20	Réalisation de fiches-projets relativement aux activités de connaissance sur les habitats fauniques (177 fiches-projets)	100 %
21	- Nombre de MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides - Pourcentage de travaux d'entretien des cours d'eau municipaux conformes à la fiche technique n° 19 (Entretien des cours d'eau en milieu agricole) - Superficie de milieux humides protégés en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i> ou de la <i>Loi sur les parcs</i>	0 / 101 66 % 3,6 %
22	Nombre de rivières ou de tronçons de rivière où un débit écosystémique a été défini	0
23	- Nombre de bassins versants où un système d'information sur les prélèvements d'eau est opérationnel - Nombre de bassins versants où les critères de prélèvement et de dérivation sont appliqués	0 0
24	- Nombre de rivières possédant un statut de « réserve aquatique » sur les 15 visées par le gouvernement - Pourcentage d'aires protégées au Québec	3 / 15 5,4 %
25	- Réalisation d'un rapport sur les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux forestiers public et privé - Réalisation d'un rapport sur les actions ayant trait à des mesures législatives ou réglementaires ou encore à des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier	0 % 0 %

Tableau 20 Ressources investies sur la protection des écosystèmes aquatiques

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
20	5,33	2 696 200	17,13	1 965 765	22,46	4 661 965 \$
21	2,95	273 900	5,73	327 545	8,68	601 445 \$
22	0,1	5 800	0,12	6 960	0,22	12 760 \$
23	0,3	17 400	0,04	2 320	0,34	19 720 \$
24	4,2	243 352	0,87	50 617	5,07	293 969 \$
25	6,71	345 380	10,86	733 021	17,57	1 078 401 \$
Total	19,59	3 582 032	34,75	3 086 228	54,34	6 668 260 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les indicateurs de ressource montrent que deux engagements (22 et 23) sur les six qui font partie de l'axe d'intervention sur la protection des milieux aquatiques sont pratiquement inactifs, le MDDEP n'ayant pas considéré la réalisation de ces engagements comme prioritaire. On note cependant une augmentation des ETC, en 2004-2005, pour les engagements du MRNF relatifs à la protection des habitats fauniques (20) et la réduction des impacts sur les milieux aquatiques riverains et humides au regard des pratiques d'aménagement forestier (25).

2.9 L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE

La réalisation de la majorité des engagements relatifs à cet axe d'intervention relève du MAPAQ. Ce sont l'engagement 27 sur l'état d'équilibre quant à la capacité de support des sols en phosphore, l'engagement 28 sur la mise en œuvre des décisions du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, l'engagement 30 sur l'écoconditionnalité, l'engagement 31 sur l'usage des pesticides et l'engagement 32 sur les entreprises piscicoles. Plusieurs de ces engagements sont toutefois réalisés en collaboration avec le MDDEP qui est responsable, pour sa part, de l'engagement 29 sur l'établissement de corridors riverains boisés en milieu agricole.

En 2004-2005, les investissements en ressources humaines et financières pour l'ensemble de ces engagements s'élèvent à **219,4 ETC** et à **40,7 M\$**. Sur le montant en dépenses totales, 30,6 M\$ sont des subventions attribuées par le MAPAQ et proviennent principalement de son programme Prime-Vert (28.9 M\$).

Depuis l'été 2002, plusieurs outils à caractère environnemental touchant la production agricole ont été introduits par le gouvernement du Québec. Mentionnons, entre autres, le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui a été revu en 2005, le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES), le *Code de gestion des pesticides* et le rapport de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine. Dans ce dernier cas, plusieurs pièces réglementaires ou législatives (projet de loi 54, ajustement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement, consultations municipales sur les projets porcins, etc.) ont été mises en place afin de mieux encadrer les activités agricoles et de s'assurer qu'elles soient davantage en accord avec la capacité réceptrice du milieu, notamment concernant la protection des ressources hydriques. Également, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été mise à jour, entre autres, afin de mieux l'adapter aux réalités agricoles.

Ce nouveau contexte a permis aux partenaires gouvernementaux d'accélérer et de mieux coordonner leurs actions. Pour le MAPAQ, par exemple, ces efforts se sont traduits par la mise en place de la Stratégie agroenvironnementale qui vient s'appuyer sur le Plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme (PAA).

2.9.1 Le soutien à la conformité réglementaire

Le programme Prime-Vert a pour objectif de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation environnementale et adapter leur système de production en vue de la conservation des ressources. Les interventions en réduction de la pollution ponctuelle ont ainsi permis de réaliser 252 projets liés à la construction d'ouvrages de stockage étanche des déjections animales en 2004-2005. Un montant de 28,9 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles dans le cadre de ce programme qui a contribué directement à l'avancement des engagements 27, 28 et 31 de la PNE.

Pour l'engagement 27, les investissements du MAPAQ sont liés au soutien aux services-conseils en agroenvironnement (4,4 M\$) et à l'atteinte de la conformité réglementaire par le soutien à l'achat de rampes d'épandage (3,5 M\$), provenant du programme Prime-Vert. Les ressources humaines et les dépenses de fonctionnement engagées dans ce volet représentent 1,04 M\$ pour le MAPAQ. Le gouvernement fédéral a contribué pour près de 2 M\$ sur les 3,5 M\$ d'investissements liés à l'achat de rampes d'épandage des fumiers et lisiers.

En ce qui concerne l'engagement 28, le MAPAQ a investi 20,5 M\$ en subventions provenant du programme Prime-Vert pour soutenir la conformité réglementaire des entreprises agricoles. Ainsi, 19,3 M\$ ont été engagés afin d'aider à la réalisation d'ouvrages de stockage étanches des déjections animales, 1,2 M\$ afin de contrôler l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau et 4,3 M\$ ont été investis en salaires et fonctionnement du personnel, pour ce volet. Le gouvernement fédéral a offert une contribution de 776 000 \$ pour les investissements de 1,2 M\$ liés à la réduction de la pollution diffuse, en l'occurrence pour le retrait des animaux des cours d'eau.

Le plan d'accompagnement agroenvironnemental

La démarche d'accompagnement ferme par ferme du MAPAQ permet aux entreprises de réaliser un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) qui consiste, dans un premier temps, en un diagnostic de l'entreprise portant sur trois points (phosphore, autres aspects réglementaires et bonnes pratiques agroenvironnementales) et qui est réalisé par un agronome d'un club-conseil en agroenvironnement (CCAÉ). Dans un second temps, un plan d'action permettant à l'entreprise d'atteindre la conformité aux nouvelles normes réglementaires et d'implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales sera élaboré, sur la base des éléments soulevés dans le diagnostic. Ce nouvel outil de planification et d'intervention sur les entreprises agricoles a été élaboré à partir de constats tirés de projets-pilotes (bancs d'essai) menés par le MAPAQ dans quatre municipalités québécoises aux prises avec des problématiques environnementales importantes. Ces bancs d'essai ont permis de confirmer l'à-propos de la stratégie ferme par ferme et ont montré que, souvent, des solutions simples et peu coûteuses sont efficaces pour rendre les entreprises conformes.

En fin d'année, l'objectif de 7 500 entreprises détenant un PAA a été dépassé de 8 %, puisque 7 924 entreprises disposaient d'un tel plan en 2004-2005. La réalisation d'un PAA est volontaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas lié à une exigence réglementaire. Toutefois, une entreprise agricole doit nécessairement disposer d'un PAA afin de profiter de l'aide du volet « Réduction de la pollution diffuse » du programme Prime-Vert. Cette exigence atteste qu'un diagnostic global a été préalablement réalisé sur l'entreprise afin de s'assurer que les interventions sur le terrain procureront le meilleur gain environnemental possible.

Dans le cadre du Plan d'accompagnement agroenvironnemental, le programme a permis de réaliser plus de 1 400 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales en 2004-2005. De plus, 520 exploitations agricoles ont été appuyées pour la réalisation d'interventions de réduction de la pollution diffuse favorisant la cohabitation harmonieuse. Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition d'une rampe d'épandage, afin de réduire les inconvénients liés aux odeurs, est passé à 587 entreprises, soit le triple de l'an dernier. Ainsi, un montant de 4,8 M\$ du programme Prime-Vert a été consacré à la réduction de la pollution diffuse, dont 3,5 M\$ pour le financement d'équipements d'épandage. Le programme a aussi permis d'aider près de 8 000 entreprises à se doter d'un service d'experts en agroenvironnement, puisque 4,4 M\$ ont été alloués pour le financement des services-conseils en agroenvironnement.

Précisons également qu'une entente est intervenue entre le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'appuyer financièrement l'élaboration des PAA et la mise en œuvre de bonnes pratiques, et ce, pour les trois prochaines années.

2.9.2 Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan phosphore

Sur les quelque 32 000 exploitations agricoles au Québec, plus de 20 000¹ ont l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le PAEF, qui est signé par un agronome, permet au MDDEP de s'assurer que les doses de matières fertilisantes, les modes et les périodes d'épandage sont conformes à la réglementation.

En 2004-2005, 295 exploitations agricoles soumises à l'obligation de détenir un PAEF ont déposé une demande de certificat d'autorisation. Puisque certaines de ces demandes comprenaient plus d'un PAEF, c'est un total de 325 PAEF à jour qui ont été déposés et vérifiés par le MDDEP. Par ailleurs, sur les 10 410 sites d'exploitation agricole inspectés en 2004-2005 dans le cadre du programme de visites ferme par ferme, 98 % disposaient d'un PAEF à jour.

L'intensification des activités de contrôle des lieux d'élevage porcin s'est poursuivie depuis 2002. Au 31 mars 2005, dans le cadre de son programme de visite ferme par ferme, le MDDEP avait visité 90 % des lieux d'élevage porcin connus. Au terme de l'exercice, 3 315 lieux d'élevage porcin avaient fait l'objet d'une telle visite depuis le début du programme. En plus des 10 410 visites ferme par ferme, il faut ajouter plus de 1 100 inspections de contrôle effectuées à la suite de problématiques particulières.

En 2004-2005, 467 bilans phosphore provenant du secteur porcin ont été reçus par le MDDEP. La réception de ces bilans porte à 3 146 le nombre total de bilans phosphore reçus, ce qui représente 90 % des bilans attendus dans le secteur porcin. En ce qui concerne les bilans phosphore à recevoir pour l'ensemble du milieu agricole, 17 326 ont été reçus sur les 20 562 à recevoir; cela représente un pourcentage de 84 %.

Le MDDEP a par ailleurs poursuivi ses démarches auprès des producteurs n'ayant pas déposé leur bilan phosphore afin qu'ils remplissent leur obligation. À cet effet, des actions coercitives ont été menées afin de favoriser le dépôt des bilans dans l'ensemble du secteur agricole. Au total, en 2004-2005, 780 avis d'infraction ont été expédiés, 247 enquêtes ont été entreprises et 11 dossiers ont été transmis pour des poursuites.

2.9.3 La réduction de l'usage des pesticides

À la suite de l'adoption du Code de gestion des pesticides en avril 2003, le MDDEP a poursuivi la sensibilisation de la clientèle agricole lors des visites ferme par ferme. De plus, une étude des répercussions effectives récurrentes du Code de gestion des pesticides pour les entreprises agricoles a été amorcée en collaboration avec le MAPAQ.

Le *Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* est également en vigueur depuis le 3 avril 2003. À compter de 2005, et selon un échéancier étalé sur trois ans, ce règlement élargit la certification à tous les producteurs agricoles qui utilisent des pesticides. Une formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides en milieu agricole est accessible afin d'obtenir le certificat

¹ Le nombre d'établissements visés a été réévalué en 2005 à 21 136.

délivré par le MDDEP. Des activités de communication ont aussi été réalisées afin de s'assurer que la clientèle a été informée de ces modifications.

Par ailleurs, le MDDEP a dressé un état de situation sur l'usage des pesticides agricoles. Les problématiques soulevées ont permis la mise en place d'un comité MAPAQ/MDDEP chargé d'élaborer un plan d'action conjoint qui permettrait de réduire encore davantage les risques environnementaux liés à l'utilisation des pesticides. Ce plan est attendu au cours de la prochaine année.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, sous la gouverne du MAPAQ, plusieurs des actions entreprises de 1998 à 2003 par le biais du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 se sont poursuivies, notamment celles relatives à la sensibilisation et à la diffusion d'information ainsi qu'à la promotion de la lutte intégrée. Ceci a permis de rationaliser et de réduire l'emploi des pesticides. Les 18 cahiers d'autoévaluation en gestion intégrée des ennemis des cultures sont toujours d'actualité. Ils présentent un éventail de pratiques exemplaires susceptibles d'améliorer la performance de l'entreprise agricole en matière de gestion intégrée des ennemis des cultures et de gestion des pesticides pour différentes productions végétales.

Le MAPAQ appuie l'engagement 31 en soutenant la Stratégie phytosanitaire pour près de 1,2 M\$ en subventions, dont un peu plus de 0,3 M\$ provenant d'un nouveau volet du programme Prime-Vert. Ce volet, « Volet 11- Appui à la Stratégie phytosanitaire », vise à favoriser l'emploi de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures (lutte intégrée) et à résoudre par des interventions mises en priorité et ciblées des situations phytosanitaires préjudiciables (SPP) à l'environnement, à la santé et au développement de productions agricoles. Il a une portée collective par le financement de projets de développement et de transferts technologiques. La démarche privilégiée d'identification de SPP peut concerner une production ou un ensemble de productions, un ou plusieurs secteurs agricoles et une ou plusieurs régions agricoles. Pour l'année 2004-2005, 9 SPP ont été retenues et, au total, 10 projets en lien avec des SPP ont obtenu une garantie globale de financement d'environ 500 000 \$ pour l'ensemble des projets. Soulignons que, de ce montant, 250 000 \$ ont été attribués spécifiquement à l'apport d'informations sur le puceron du soya, qui s'est particulièrement propagé au cours des dernières années dans la culture du soya, afin d'éviter les traitements inappropriés avec des insecticides.

De plus, les plans d'accompagnement agroenvironnementaux (PAA) élaborés lors de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental en cours de réalisation intègrent des paramètres qui permettent d'évaluer et d'accroître la performance des entreprises agricoles en matière de gestion des pesticides et de lutte intégrée.

Enfin, grâce aux efforts conjoints du MAPAQ, du MDDEP et de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), des progrès importants ont été accomplis pour poursuivre le développement d'un modèle commun servant d'indicateur des risques des pesticides pour le secteur agricole.

2.9.4 Les autres actions dans le domaine agricole

Écoconditionnalité

L'écoconditionnalité est un principe qui vise à assurer une cohérence des actions gouvernementales en matière environnementale, une saine gestion des fonds publics et le respect de la législation environnementale. Concrètement, l'écoconditionnalité favorise le développement durable de l'agriculture en permettant de lier l'aide aux entreprises agricoles au respect de dispositions de la législation et de la réglementation environnementale ainsi qu'à l'atteinte d'objectifs environnementaux.

Ainsi, le MAPAQ a intégré une première mesure d'écoconditionnalité dans son Programme de remboursement des taxes foncières aux entreprises agricoles à compter du 1^{er} avril 2005. Essentiellement, la mesure introduite crée une nouvelle exigence pour les entreprises agricoles qui sont soumises à l'obligation de déposer un bilan phosphore auprès du MDDEP. Celles-ci doivent démontrer qu'elles ont respecté cette disposition afin de pouvoir bénéficier du programme de remboursement de taxes foncières du MAPAQ.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2005, La Financière agricole du Québec a procédé à une révision de ses programmes de financement et d'assurances afin d'y introduire une première mesure d'écoconditionnalité.

Protection des bandes riveraines

Afin de favoriser l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole, le MDDEP a mis en place, en 2003, différentes modalités d'aide et d'incitation. C'est ainsi que trois bassins versants ont été retenus : le bassin versant de la rivière Sainte-Anne, géré par la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA), le bassin versant de la rivière Nicolet, géré par la MRC Nicolet-Yamaska et le bassin versant de la rivière Richelieu, géré par le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR).

Au printemps 2004, ces organismes ont déposé la première phase de leur projet auprès du MDDEP. Cette étape consistait à définir le projet sous ses aspects méthodologique, technique, financier ainsi que sur le plan du partenariat. Une rencontre s'est tenue en janvier 2005, avec les trois organismes pilotes et les ministères concernés, pour effectuer un bilan de la phase I des travaux. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé que la CAPSA poursuivrait la mise en œuvre de la phase II de son projet. Une aide financière de 30 000 \$ a ainsi été attribuée à la CAPSA afin de tester des incitatifs financiers auprès de différents propriétaires riverains et de favoriser l'établissement de bandes riveraines élargies en bordure de cours d'eau.

Piscicultures

Afin de diminuer les rejets en phosphore dans les piscicultures du Québec, l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), le MDDEP et le MAPAQ ont convenu d'une entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ). La STRADDAQ prévoit une réduction moyenne de 40 % des rejets de phosphore des piscicultures, sur une période de 10 ans. Une cinquantaine de piscicultures privées de salmonidés, qui représentent 93 % de la production piscicole du Québec, sont visées principalement par la mise en œuvre de cette stratégie. De plus, le MAPAQ a mis en place un programme d'aide pour soutenir les entreprises piscicoles (Aquableu) dans leur adaptation aux exigences environnementales, et ce, afin d'atteindre l'objectif de réduction des rejets de 40 % de la STRADDAQ.

2.9.5 Les indicateurs sur l'assainissement agricole

Tableau 21 Indicateurs administratifs sur l'assainissement agricole

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
27	• Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement sur le total des entreprises visées par le REA • Pourcentage des bilans phosphore reçus • Pourcentage des entreprises agricoles visitées	37 % 84 % 60 %
28	• Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation (REA) • Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation (REA)	80 % + de 90 %
29	• Pourcentage d'agriculteurs participant au projet de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole	40 %
30	• Mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien aux entreprises agricoles	<i>indéterminé</i>
31	• Nombre d'entreprises certifiées en production biologique	900
32	• Nombre de piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus = 3/48) • Pourcentage de réalisation de la phase I du portrait aquaenvironnemental	6,5 % 91 %

Tableau 22 Ressources investies sur l'assainissement agricole

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
27	142,27	14 640 492	103	12 094 000	245,27	26 734 492 \$
28	91,2	22 073 503	87	24 873 400	178,2	46 946 903 \$
29	0,3	67 400	1,03	90 396	1,33	157 796 \$
30	2,1	121 800	1,04	60 320	3,14	182 120 \$
31	14,49	1 981 420	20	2 230 000	34,49	4 211 420 \$
32	2,1	106 800	7,41	1 366 646	9,51	1 473 446 \$
Total	252,46	38 991 415	219,48	40 714 762	471,94	79 706 177 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

En 2004-2005, les ressources humaines et financières investies pour la réalisation des engagements 28 à 31 sont similaires à celles investies en 2003-2004. Pour ce qui est de l'engagement 27, on note une diminution du nombre d'ETC, puisque la visite des entreprises agricoles par le MAPAQ (programme d'accompagnement ferme par ferme) était pratiquement complétée en 2004-2005. Par ailleurs, on observe une augmentation des ressources investies pour le soutien des piscicultures (engagement 32) principalement attribuable à l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ).

2.10 L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

En 2004-2005, les investissements en ressources humaines et financières pour la réalisation de l'engagement 33 relativement à l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), de l'engagement 34 sur la prise en charge des industries non assujetties au PRRI et de l'engagement 35 sur la restauration des parcs de résidus miniers s'élèvent à **5 ETC** et **0,6 M\$**.

2.10.1 La réduction des rejets industriels

En 2004-2005, deux secteurs industriels étaient assujettis au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Ce sont le secteur des pâtes et papiers et le secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.

Dans le secteur des pâtes et papiers, tous les établissements industriels sont titulaires d'une première attestation d'assainissement. En plus de respecter les exigences réglementaires applicables, ces établissements ont poursuivi en 2004-2005 des études sur leurs rejets d'eaux usées, conformément aux exigences inscrites dans leur attestation d'assainissement. Ainsi, au 31 mars 2005, sur les 45 établissements qui rejetaient leurs eaux usées traitées dans l'environnement, 41 avaient complété les études demandées. À partir des données recueillies dans ces études, le MDDEP a produit des analyses visant à évaluer si la capacité de support des milieux récepteurs aquatiques était respectée. Le cas échéant, le MDDEP a défini des exigences supplémentaires en vue d'obtenir une protection accrue des milieux récepteurs. Ces exigences seront inscrites dans la deuxième attestation d'assainissement.

Afin de se conformer au calendrier de renouvellement de leur attestation d'assainissement, 10 établissements avaient déposé, au 31 mars 2005, une demande pour obtenir leur deuxième attestation. Le MDDEP a par ailleurs amorcé en 2004-2005 la préparation d'un document d'orientation visant à définir le contenu de la deuxième génération d'attestations d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers.

Dans le cas du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002 et tous les établissements visés ont déposé leur demande d'attestation d'assainissement. En 2004-2005, le MDDEP a complété toutes les étapes préalables à la délivrance de l'attestation d'assainissement pour le sous-secteur du magnésium. Les documents d'orientation et les guides de références techniques visant le sous-secteur de la métallurgie de l'aluminium ont été complétés, et la rédaction des projets d'attestation pour les 10 établissements de ce sous-secteur a commencé. L'élaboration des documents d'orientation et des guides de références techniques pour le sous-secteur des mines de métaux a été faite en grande partie.

En ce qui concerne l'engagement 34 de la PNE : « Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) », l'activité principale associée à cet engagement a consisté à concevoir et à mettre en œuvre des outils de gestion des eaux appropriés à ces industries. Les actions réalisées portent principalement sur l'industrie agroalimentaire, l'industrie du bois de sciage, l'industrie minière et la protection et la réhabilitation des terrains contaminés.

Les « Lignes directrices applicables à l'industrie agroalimentaire hors réseau » s'appliquent principalement aux entreprises qui implantent de nouveaux établissements industriels agroalimentaires hors réseau qui engendrent des rejets dans les eaux de surface. Pour aider les promoteurs de ce secteur à faire leur demande d'autorisation, un guide à leur intention a été conçu en 2004-2005, et celui-ci est accessible dans le site Internet du MDDEP.

Par ailleurs, le MDDEP a révisé les règles de base contenues dans la Directive 019 sur l'industrie minière. La nouvelle version de la directive a été rendue publique en février 2005 dans le site Internet du MDDEP. Ses modifications majeures portent sur une mise à jour des exigences des effluents et sur l'introduction d'une toute nouvelle section sur la gestion des résidus miniers.

En 2004-2005, le programme d'inspection des scieries en cours depuis 2003-2004 s'est poursuivi avec les entreprises dont la capacité de transformation est supérieure à 50 000 mètres cubes de bois rond. Plus de 95 % des entreprises ont été inspectées. Le respect par les entreprises des exigences des lignes directrices permet une réduction des rejets dans les cours d'eau de même qu'une réduction de la contamination de l'eau souterraine.

Par ailleurs, la mise en œuvre du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés*, adopté en 2003, a été amorcée en 2004-2005.

2.10.2 La restauration des parcs à résidus miniers

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les mines* en 1995 afin d'obliger les exploitants à déposer un plan de restauration de leurs sites miniers, accompagné d'une garantie financière. Une mesure à caractère rétroactif a aussi été adoptée afin que l'on puisse exiger du responsable la restauration des aires d'accumulation qui étaient inactives avant cette modification de la loi.

La *Loi sur les mines* a de nouveau été modifiée en 2003, notamment afin de réduire les risques pour l'État de devoir assumer la restauration de certains sites miniers. Ainsi, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut dorénavant exiger le versement de la totalité de la garantie financière prévue au plan de restauration approuvé, lorsqu'il est d'avis que la situation financière de l'exploitant ou la réduction de la durée anticipée de ses activités risque d'empêcher le versement d'une partie ou de la totalité de cette garantie. La restauration des sites miniers de l'État étant pratiquement terminée, le MRNF effectue les travaux d'entretien et de suivi environnemental requis.

Par ailleurs, le MRNF continue d'appuyer les travaux de la chaire industrielle Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG-Poly-UQAT) en environnement et gestion des rejets miniers. Le MRNF participe aussi au programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Quatre projets de recherche ont été acceptés au cours de l'année. Le MRNF a participé également à l'organisation d'un symposium en environnement minier qui s'est tenu à Rouyn-Noranda en mai 2005.

Ainsi, un montant de 335 650 \$ a été consacré à la réalisation de cet engagement par le MRNF en 2004-2005, dont 326 600 \$ pour la restauration des sites miniers de l'État et 9 050 \$ en recherche et développement. De plus, une somme de 10 000 \$ a été octroyée par le MRNF pour appuyer l'organisation du symposium de Rouyn-Noranda en 2005.

2.10.3 Les indicateurs sur l'assainissement industriel

Tableau 23 Indicateurs administratifs sur l'assainissement industriel

Eng. n°	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
33	• Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur le nombre total visé	2 / 5
	• Nombre d'établissements avec une attestation d'assainissement délivrée sur nombre total d'établissements décrétés	62 / 107
34	• Réalisation du programme d'inspection sur l'industrie du bois de sciage	50 %
	• Nombre de documents produits sur les mécanismes de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	2
35	• Nombre d'aires d'accumulation de résidus miniers restaurées rétrocédées à l'État / nombre d'aires à restaurer	98 %

Tableau 24 Ressources investies sur l'assainissement industriel

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	\$
33	3,52	203 893	3,6	208 800	7,12	412 693 \$
34	2,0	96 000	1,0	58 000	3	154 000 \$
35	1,0	450 300	0,45	335 650	1,45	785 950 \$
Total	6,52	750 193	5,05	602 450	11,57	1 352 643 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les efforts des ministères portant sur l'assainissement industriel se poursuivent de façon régulière, puisque les ressources investies en 2004-2005 sont comparables à celles de 2003-2004.

2.11 L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

L'axe d'intervention sur l'assainissement municipal contient sept engagements. Ce sont l'engagement 36 sur la réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des réseaux municipaux d'égout unitaire, l'engagement 37 sur l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, l'engagement 38 sur l'élimination des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau, l'engagement 39 sur la désinfection des eaux usées

des stations d'épuration là où les usages le justifient, l'engagement 40 sur la diminution de la toxicité des effluents, l'engagement 41 sur la stratégie d'encadrement des rejets urbains et l'engagement 42 sur les dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Dans le cadre du bilan 2004-2005, les investissements en ressources humaines et financières pour la réalisation de six de ces engagements sont de **5,9 ETC** et de **13,5 M\$**. Notons qu'aucune ressource humaine ou financière n'a été affectée à l'élaboration de la stratégie d'encadrement des rejets urbains (engagement 41).

2.11.1 L'assainissement municipal

À ce jour, les trois paliers de gouvernement ont investi des fonds publics fort importants pour assainir 98 % des eaux usées municipales du Québec.

Pour la réduction de la fréquence des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaire en temps de pluie, le MAMR a poursuivi en 2004-2005 l'identification des réseaux à viser par cette mesure, en vue de définir une stratégie d'action appropriée. Au 31 mars 2005, 45 M\$ de travaux de la phase I du contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier ont été complétés; à cet égard, une aide financière du Québec de 30 M\$ a été promise à la Ville de Québec. Pour les phases II et III de ce projet, de nouveaux crédits d'aide financière gouvernementale de 73 M\$ sont prévus pour des travaux de 110 M\$. De nouveaux crédits de 81,1 M\$ sont aussi prévus pour des travaux de 121 M\$ visant le contrôle des débordements des réseaux d'égout unitaires d'autres villes du Québec, principalement à Montréal.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2004-2005, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 5 M\$ ont été effectués pour le contrôle des débordements des réseaux unitaires. Une part de près de 2,7 M\$ provient du gouvernement du Québec et une autre de près de 2,3 M\$ du gouvernement du Canada.

Dans le cas de l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec, le MAMR a complété en 2004-2005 l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie de recherche et d'élimination par les municipalités des raccordements inversés à l'égout. Ces documents doivent toutefois être validés et autorisés avant leur diffusion et leur application dans le milieu municipal.

En vue de l'élimination des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau, le MDDEP avait signalé au MAMR 112 cas au 31 mars 2005. À cette date, des travaux d'assainissement de près de 251,4 M\$ étaient soutenus par une aide financière gouvernementale de près de 184,7 M\$ promise pour 68 des 112 cas transmis, soit 60,7 % de ces cas. De nouveaux crédits d'aide financière de 56,3 M\$ sont prévus pour compléter 75 M\$ de travaux visant l'assainissement des eaux usées des 44 cas restants. De nouveaux crédits d'aide financière de 55,5 M\$ sont aussi prévus pour effectuer 65,3 M\$ de travaux correctifs en ce qui touche certaines installations municipales d'assainissement des eaux usées.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2004-2005, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant 8,2 M\$ ont été effectués pour des travaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement. Une part d'un peu plus de 3,9 M\$ provient du gouvernement du Québec et une autre de près de 4,3 M\$ du gouvernement du Canada. Enfin, au 31 mars 2005, le comité d'évaluation des technologies de traitement des eaux usées formé d'experts du MAMR, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux avait produit 23 fiches techniques sur 23 technologies de traitement.

Aux fins de la désinfection des rejets des stations d'épuration, l'identification des stations à viser et l'élaboration d'un plan d'action se sont poursuivis au cours de l'exercice 2004-2005. Par ailleurs, de nouveaux crédits d'aide financière gouvernementale de 93,5 M\$ sont prévus pour inciter les municipalités propriétaires des stations d'épuration d'eaux usées identifiées à réaliser les travaux de désinfection requis estimés à 110 M\$.

Enfin, pour la diminution de la toxicité des effluents, le plan d'action pour l'azote ammoniacal a pu être élaboré en 2004-2005. Ce plan est en processus d'approbation par les autorités du MAMR. Un plan d'action distinct sera aussi élaboré pour les autres matières toxiques.

2.11.2 Les indicateurs sur l'assainissement municipal

Tableau 25 Indicateurs administratifs sur l'assainissement municipal

	Indicateurs	Valeur
36	Pourcentage de réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des ouvrages municipaux identifiés (20 % visé)	0 %
37	Proportion de municipalités qui ont éliminé des rejets d'eaux usées par temps sec parmi celles qui ont mentionné au MAMR avoir adopté et appliqué un plan d'action à cette fin	0 %
38	Proportion de municipalités confiées au MAMR par le MDDEP qui ont complété des travaux d'assainissement pour éliminer des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau	61 %
39	Proportion des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées identifiés pour une désinfection qui respectent les exigences de rejet afférentes	0 %
40	Proportion des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées identifiés pour une diminution de la toxicité de leurs effluents qui répondent à leurs objectifs environnementaux de rejet afférents	0 %
41	Pourcentage de réalisation de la stratégie d'encadrement sur les rejets urbains au Québec	0 %

42	Nombre de dispositifs de traitement des eaux usées conformes au règlement, selon certains paramètres (municipalité, type de système, âge)	<i>indéterminé</i>
----	---	--------------------

Tableau 26 Ressources investies sur l'assainissement municipal

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	\$
36	0,27	15 441	0,63	5 006 534	0,9	5 021 975 \$
37	0,0	0	0,59	34 220	0,59	34 220 \$
38	0,08	4 640	2,38	8 341 118	2,46	8 345 758 \$
39	0,1	2 957	0,25	13 700	0,35	16 657 \$
40	0,05	2 900	1,1	63 600	1,15	66 500 \$
41	0,08	4 640	0	0	0,08	4 640 \$
42	0,03	21 740	0,97	80 060	1,00	101 800 \$
Total	0,61	52 318	5,92	13 539 232	6,53	13 591 550 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Même si les indicateurs de type administratif indiquent que le degré de réalisation des engagements portant sur l'assainissement municipal est faible, on remarque cependant qu'en ce qui touche les dépenses globales celles-ci sont passées de 52 318 \$ à 13,5 M\$ entre les années 2003-2004 et 2004-2005. Tel qu'il est mentionné au chapitre I, cette augmentation est attribuable aux subventions de 13,2 M\$ qui ont été versées aux municipalités pour la réalisation de projets complétés dont les objectifs s'apparentent à ceux de l'engagement 36 sur la réduction des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaire en temps de pluie et à ceux de l'engagement 38 sur l'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement.

2.12 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU

Dans l'ensemble de la PNE, c'est l'axe d'intervention sur la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau qui contient le plus d'engagements. Ce sont l'engagement 43 sur le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout, l'engagement 44 sur le respect des normes de qualité lors de la construction, de

la réhabilitation et du remplacement des infrastructures, l'engagement 45 sur l'utilisation des techniques de réhabilitation, l'engagement 46 sur le développement d'un outil pour établir le coût de revient des services d'eau, l'engagement 47 sur la mesure de la performance de la gestion des services d'eau, l'engagement 48 sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'engagement 49 sur une stratégie de conservation de l'eau potable, l'engagement 50 sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux et finalement l'engagement 51 sur les délégations de gestion au secteur privé.

Le MAMR est le maître d'œuvre de 8 de ces engagements, tandis que la SIQ, en collaboration avec le MDDEP, est responsable de l'engagement 50. Pour l'ensemble de ces engagements, les investissements en ressources humaines sont peu élevés (**4 ETC**). Par contre, les montants versés en subventions ou pour les contrats accordés sont les plus élevés de la PNE avec un montant de 32,8 M\$. Les dépenses totales se chiffrent à 33,1 M\$. Notons qu'aucune ressource humaine et financière n'a été affectée à la réalisation des engagements 47 et 50 au cours de l'exercice 2004-2005.

2.12.1 La pérennité des infrastructures municipales

En vue d'assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'eau potable et d'égout, le MAMR est responsable de la mise en œuvre des engagements 43, 44 et 45.

Le MAMR est engagé, dans le cadre de l'engagement 43, à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs conduites d'eau de 0,8 % par année d'ici à 2007, et de 1 % d'ici à 2012. Cet engagement implique que les trois paliers de gouvernement auront à investir près de 1,8 G\$.

Au 31 mars 2005, on estime à 665 M\$ les investissements publics prévus pour le renouvellement de conduites d'eau où l'aide financière gouvernementale totalise 407,5 M\$. D'autres crédits d'aide financière gouvernementale de 737 M\$ seront ajoutés pour compléter des travaux de renouvellement de conduites d'eau estimés à 1,1 G\$.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant un peu plus de 32,4 M\$ ont été effectués pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau. Une part d'un peu plus de 22,8 M\$ provient du gouvernement du Québec, alors que près de 9,6 M\$ proviennent du gouvernement du Canada.

Par ailleurs, le MAMR demandera dorénavant aux municipalités qui veulent recevoir une aide financière pour de tels travaux de réaliser au préalable un plan d'intervention visant à déterminer les conduites à renouveler en priorité de manière à optimiser les investissements. À cette fin, un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout a été rédigé, en vue de sa diffusion auprès des municipalités.

En ce qui concerne l'engagement 44 qui vise à assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement des infrastructures, le MAMR a préparé, en 2004-2005, une clause à insérer dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales aux infrastructures.

Enfin, dans le cas de l'engagement 45 qui consiste à amener un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout de 25 % par rapport à leur remplacement, le MAMR a poursuivi, en 2004-2005, en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), les activités entreprises pour créer un outil d'aide à la décision entre le remplacement et la réhabilitation.

2.12.2 La gestion des services d'eau

En matière de gestion des services d'eau, le MAMR est responsable de la mise en œuvre des engagements 46 à 49 et 51.

Dans le cas de l'engagement 46 qui consiste à développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau, le MAMR a exploré en 2004-2005 le recours à quatre indicateurs de gestion municipaux obligatoires pour déterminer ce coût.

Par ailleurs, en 2004-2005, le MAMR n'a pas encore entrepris d'activités dans le cadre de l'engagement 47 visant à mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés, puisqu'il a accordé la priorité à d'autres engagements de base relatifs à l'eau potable, aux eaux usées ou à la pérennité des infrastructures.

L'engagement 48 vise l'accroissement de l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire. Pour sa mise en œuvre, le MAMR a versé, en 2004-2005, 454 300 \$ de subvention dans le cadre du sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000. De ce montant, 48 650 \$ proviennent du gouvernement du Québec et 405 650 \$ du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2005, 40,54 % des fonds gouvernementaux de 10 M\$ d'aide financière prévus pour ce sous-volet avaient été promis.

Dans le cadre de l'engagement 49, le MAMR a pu élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rend conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités. Cette stratégie devra toutefois faire l'objet d'une évaluation et d'une approbation gouvernementale avant son application.

C'est dans le cadre de l'application de sa Politique de gestion environnementale adoptée en mars 2003, que la Société immobilière du Québec (SIQ) réalise l'engagement 50 de la PNE sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux. Ainsi, 58 bâtiments publics sur les 346 que possède la SIQ étaient dotés de compteurs d'eau au 31 mars 2005. De plus, le remplacement de la tour d'eau de l'édifice Marie-Guyart au début de l'année 2005 a permis de réduire la consommation d'eau de 24 700 000 litres dans cet édifice.

Enfin, le MAMR a entrepris, en 2004-2005, l'élaboration d'un contrat type de gestion et de suivi visant à encadrer les délégations de gestion au secteur privé, tel qu'il est décrit dans l'engagement 51 de la PNE.

2.12.3 Les indicateurs sur les infrastructures municipales et les services d'eau

Tableau 27 Indicateurs administratifs sur les infrastructures municipales et les services d'eau

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
43	Taux annuel de renouvellement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (taux annuel moyen québécois visé de 0,8 % d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012)	0,2 % à 0,3 %
44	Proportion de municipalités bénéficiaires d'aide financière gouvernementale pour des travaux de construction, de réhabilitation ou de remplacement d'infrastructures d'eau qui ont appliqué la clause de contrôle de la qualité des travaux présente aux protocoles d'entente encadrant le versement de l'aide financière (100 % visé) (cet indicateur devra s'appliquer pour chaque programme d'aide financière gouvernementale).	0 %
45	Proportion du total des longueurs de conduites municipales d'eau potable et d'égout refaites à l'aide de techniques de réhabilitation par rapport au total des longueurs de celles remplacées et de celles refaites (25 % visé)	0 %
46	Outil développé permettant d'établir le coût de revient des services d'eau municipaux (quatre indicateurs de gestion municipaux sont obligatoires pour les municipalités afin d'établir ce coût)	oui
47	Outil développé permettant de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux	non
48	- Pourcentage de l'engagement des fonds du sous-volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ-2000). - Nombre de fiches techniques publiées sur le nombre de nouvelles technologies relatives au traitement de l'eau potable ou des eaux usées - Publication de la 3^e édition du Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994,1997 et 2000	40,5 % 43 sur 39 non
49	- Stratégie et condition élaborées - Condition introduite dans les règles et normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau pour rendre l'attribution de l'aide conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites par les municipalités bénéficiaires - Stratégie et condition appliquées par les municipalités visées	oui oui non

50	Nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau sur le total d'édifices	58 / 346
51	- Diffusion aux municipalités de contrats types pour encadrer la délégation de gestion de leurs services d'eau au secteur privé - Proportion de municipalités qui ont utilisé le contrat type pour déléguer la gestion de leurs services d'eau au secteur privé par rapport à toutes celles qui ont de tels services.	non 0 %

Tableau 28 Ressources investies sur les infrastructures municipales et les services d'eau

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	\$
43	2,46	14 142 680	2,81	32 579 620	5,27	46 722 300 \$
44	0,04	2 320	0,01	580	0,05	2 900 \$
45	0	0	0,07	4 060	0,07	4 060 \$
46	0,06	3 480	0,05	2 900	0,11	6 380 \$
47	0	0	0	0	0	0 \$
48	1,07	406 060	1,05	515 206	2,12	921 266 \$
49	0	0	0,17	9 860	0,17	9 860 \$
50	0,02	1 160	0	0	0,02	1 160 \$
51	0	0	0,14	8 120	0,14	8 120 \$
Total	3,65	14 555 700	4,3	33 120 346	7,95	47 676 046 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Dans l'axe d'intervention sur la pérennité des infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, c'est l'engagement 43 sur le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout qui démontre le changement le plus significatif en 2004-2005. Par rapport au bilan de l'année dernière, les versements de subventions aux municipalités ont plus que doublé en passant de 14 M\$ à 32,4 M\$.

2.13 LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

Cinq engagements font partie de cet axe d'intervention. Il s'agit de l'engagement 52 sur les accès publics, l'engagement 53 sur la pêche récréative, l'engagement 54 sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau, l'engagement 55 sur les sentiers nautiques et l'engagement 56 sur le tourisme nautique en matière de croisières internationales. Les ressources consacrées par les ministères maîtres d'œuvre ou partenaires (MTO, MDDEP, MTQ, MRNF) pour réaliser ces engagements s'élèvent à **1,6 ETC** en ressources humaines et à **0,3 M\$** en dépenses totales pour 2004-2005.

2.13.1 Le guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec

Ce guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, publié pour une première fois en 2000, est un recueil exhaustif des lois et règlements qui encadrent l'élaboration de projets sur ou près des cours d'eau. De plus, pour le bénéfice des promoteurs, le guide mentionne les principaux programmes gouvernementaux d'aide financière et les coordonnées des principaux organismes qui peuvent intervenir ou apporter leur expertise. On y présente aussi certains projets qui peuvent servir d'exemple ou de référence. Le guide actualisé est accessible dans le site Internet du ministère du Tourisme.

2.13.2 La relance de la pêche récréative

Pour une cinquième année consécutive, le MRNF a tenu, au cours de la saison 2004-2005, la fête de la Pêche. Rappelons que la fête de la Pêche offre aux Québécoises et Québécois deux jours de pêche sans permis, au cours desquels plusieurs partenaires (pourvoiries, zecs, réserves fauniques et parcs nationaux) offrent des promotions sur leur territoire. En 2004-2005, la fête de la Pêche s'est enrichie d'une nouvelle structure organisationnelle faisant appel à des coordonnateurs dans chacune des régions du Québec. Le nombre d'activités et de participants a connu une sensible augmentation.

Par ailleurs, la « Pêche dans les camps de vacances », un programme qui initie les jeunes à la pêche, a vu sa popularité augmenter, passant de 1 500 à 2 850 jeunes participants. Le programme de soutien de la pêche par des ensemencements de poissons, réalisé avec l'aide des associations régionales, ainsi que le programme « Pêche en herbe », coordonné par la Fondation de la faune du Québec, contribuent eux aussi depuis plusieurs années au développement de la pêche récréative au Québec.

Enfin, en collaboration avec la ville de Coaticook et ses partenaires, le MRNF a mis sur pied, au cours de la saison 2004-2005, des travaux de réaménagement du site de la station piscicole de Baldwin afin de mettre en place un centre d'initiation à la pêche. L'établissement devrait entrer en activité au printemps 2006.

2.13.3 Le sentier maritime du Saint-Laurent

Afin de mettre en chantier l'engagement 55 sur les sentiers nautiques destinés aux petites embarcations, le ministère du Tourisme s'est assuré de la participation d'un partenaire associatif, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Accessible aux kayaks de mer et aux embarcations à faible tirant d'eau pour des randonnées allant de quelques heures à plusieurs jours, il s'agit d'un sentier virtuel, non balisé et non signalisé, qui longe les rives du fleuve et qui maximise l'utilisation d'infrastructures existantes. Des infrastructures légères pourront être aménagées là où on le jugera nécessaire. Les objectifs du sentier maritime sont de favoriser l'accès au fleuve, de découvrir et d'observer les différents sites fauniques, floristiques et culturels offerts le long du parcours, et cela, en toute sécurité.

Alors que le ministère du Tourisme et la FQCK assurent l'homogénéité du développement et coordonnent les actions ayant un impact provincial, les régions ont la responsabilité de créer leur propre tronçon régional. Ce segment sera appelé Route bleue régionale, et le Sentier maritime du Saint-Laurent sera la somme de toutes les routes bleues au Québec.

Une première route bleue devrait être inaugurée sous peu, soit la Route bleue du sud de l'estuaire, allant de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer.

2.13.4 Les croisières internationales

Attirer davantage de navires de croisières internationales et de croisiéristes sur le fleuve Saint-Laurent et augmenter les recettes touristiques régionales liées à cette activité figurent parmi les priorités du ministère du Tourisme.

Afin d'atteindre ces objectifs, trois champs d'action sont privilégiés :

1. Démarchage auprès des croisiéristes afin de promouvoir la destination Québec;
2. Soutien aux intervenants régionaux pour bâtir des programmes d'escales terrestres;
3. Aménagement ou réaménagement d'infrastructures d'accueil régionales.

Par voie d'entente de partenariat, le démarchage et la promotion du Québec comme destination croisière sont assurés par l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL).

À cet effet, en 2004-2005, le ministère du Tourisme a accordé une aide financière de 66 666 \$ à cet organisme composé notamment de représentants des ports, des aéroports et d'offices de tourisme québécois. Une entente triennale de partenariat entre les deux parties, s'étendant jusqu'en 2007, a été signée en 2004.

Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec a participé à l'édition 2005 de la *Seatrade Cruise Shipping Convention* à Miami, en collaboration avec l'Association des croisières du Saint-Laurent. Une contribution financière de 28 530 \$ a été versée par le MTQ.

2.13.5 Les indicateurs sur les activités récréotouristiques

Tableau 29 Indicateurs administratifs sur les activités récréotouristiques

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
52	• Argent versé aux municipalités pour développer des accès publics	0 \$
53	• Pourcentage de réalisation des différentes actions de la stratégie de développement de la pêche récréative.	50 %
54	• Nombre de recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et de qualité de vie sur les lacs et cours d'eau mis en œuvre par rapport au nombre total (39) de recommandations	19 / 39
55	• Nombre de Routes bleues régionales en opération, formant le Sentier maritime sur le Saint-Laurent	0
56	• Taux d'évolution du nombre de croisiéristes ayant visité les ports de Québec et de Montréal au cours de l'année [(nombre de personnes en 2004 moins nombre de personnes en 2003) x 100] • Nombre d'escales terrestres des bateaux de croisière dans les ports québécois (Qc et Mtl – 2004)	19 % 157

Tableau 30 Ressources investies sur les activités récréotouristiques

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC*	\$**	ETC	\$	ETC	Dollars
52	0,18	19 890	0,09	34 007	0,27	53 897 \$
53	0,58	33 640	0,66	43 167	1,24	76 807 \$
54	0,2	11 600	0	0	0,2	11 600 \$
55	0,11	30 980	0,42	57 760	0,53	88 740 \$
56	0,32	120 270	0,50	179 288	0,82	299 558 \$
Total	1,39	216 380	1,67	314 222	3,06	530 602 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les ressources humaines et financières investies dans les activités récréotouristiques au cours des années 2003-2004 et 2004-2005 sont restées sensiblement les mêmes.

2.14 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

2.14.1 Le suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation prochaine de la PNE sont assurés par l'engagement 57. En 2004-2005, les ressources humaines et financières pour la réalisation de cet engagement ont été de **3 ETC** et de **0,1 M\$**.

Le suivi de la mise en œuvre de la PNE s'est poursuivi grâce, entre autres, aux rencontres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE) qui regroupe des représentants des ministères maîtres d'œuvre ou partenaires dans la réalisation des engagements. C'est par le biais des rencontres de cette table que la collecte des informations pour la rédaction du bilan 2004-2005 a été effectuée. Lors de ces rencontres, plusieurs sujets en lien avec la PNE sont discutés. On peut citer notamment le plan de développement durable du Québec, les ententes sur le Saint-Laurent, le cadre de référence sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le processus d'approbation des plans directeurs de l'eau, le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau, la méthodologie d'évaluation de la PNE, etc. La TIPNE a aussi comme mandat d'approuver les bilans annuels sur la PNE avant qu'ils ne soient acheminés à chacun des sous-ministres en titre des ministères concernés.

De plus, les gestionnaires ont procédé, comme l'année précédente, à l'analyse des indicateurs de suivi des engagements ainsi qu'à l'appréciation des résultats obtenus. En 2004-2005, un travail particulier a permis la détermination de nouveaux indicateurs administratifs afin de mieux suivre le degré d'avancement et de réalisation des 57 engagements de la PNE. Les indicateurs de ressources ou d'intrants (ETC et dépenses annuelles), qui sont présentés à la fin de chacun des axes d'intervention du présent bilan, s'ajoutent aux autres indicateurs et deviendront de plus en plus significatifs au fur et à mesure de la réalisation de la Politique.

En ce qui concerne l'évaluation de la Politique, tel qu'il est stipulé dans le deuxième volet de l'engagement 57, la réflexion sur la méthode et la démarche d'évaluation s'est poursuivie. Prochainement, les différents ministères seront engagés directement dans la réalisation des travaux d'évaluation. Les résultats seront colligés dans le rapport d'évaluation qui doit être rédigé après la cinquième année de mise en œuvre de la PNE.

2.14.2 Les indicateurs sur le suivi et l'évaluation de la PNE

Tableau 31 Indicateurs administratifs sur le suivi et l'évaluation de la PNE

Eng. n°	Indicateurs (au 31 mars 2005)	Valeur
57	• Pourcentage d'indicateurs déterminés sur le nombre total d'actions • Réalisation du Bilan annuel 2003-2004 • Degré d'avancement de l'évaluation quinquennale (%)	~ 85 % 100 % 5 %

Tableau 32 Ressources investies sur le suivi et l'évaluation de la PNE

N° eng.	2003-2004		2004-2005		Total	
	ETC	\$	ETC	\$	ETC	Dollars
57	2,54	137 320	3,07	158 176	5,61	295 496 \$

Légende

* ETC : équivalents temps complet (personne/année professionnelle et/ou technicienne).

** Idem tableau 5.

Les ressources investies au cours de l'exercice 2004-2005 sont sensiblement les mêmes qu'au cours de l'exercice précédent.

CHAPITRE 3

RECOMMANDATIONS

3.1 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BILAN 2003-2004

Le bilan 2003-2004 contenait cinq recommandations destinées à améliorer la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Voici les suites qui ont été apportées à ces recommandations.

Recommandation 1 – (*Bilan 2003-2004*)

- *Que des priorités et des échéanciers sur la réalisation des 57 engagements de la PNE soient clairement établis par chacun des ministères et organismes maîtres d'œuvre*

Suivi : Les échéanciers ont été revus par les ministères dans les fiches de suivi de chacun des engagements de la PNE, et on peut prendre connaissance de ces nouvelles échéances dans le plan d'action présenté en annexe du présent bilan.

En ce qui concerne les priorités, celles-ci sont définies en fonction des efforts en ressources humaines et financières que les ministères peuvent attribuer pour la réalisation de leurs engagements. L'état d'avancement des actions (ex. : en cours, inactive, reportée) donne aussi une indication sur l'importance accordée à la réalisation des différentes actions par les ministères.

Recommandation 2 - (*Bilan 2003-2004*)

- *Que des budgets et des ressources humaines spécifiquement affectés à la réalisation de ces engagements soient dégagés*

Suivi : Aucun budget et aucune ressource spécifique n'ont été déterminés pour la mise en œuvre de la PNE en 2004-2005. Comme l'an passé, la mise en œuvre des engagements a été réalisée à l'aide des budgets réguliers et des ressources humaines régulières des ministères.

Recommandation 3 - (Bilan 2003-2004)

- *Qu'une priorité soit accordée à la définition des indicateurs, qu'ils soient administratifs, socioéconomiques ou environnementaux, au cours de la prochaine année*

Suivi : Une priorité a en effet été accordée afin de définir des indicateurs administratifs et des indicateurs de ressources (indicateurs d'intrants). La majorité des engagements de la PNE possèdent des indicateurs permettant de mesurer leur degré d'avancement et leur importance sur le plan des ressources humaines et financières investies. Comme il est mentionné dans le présent bilan, des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des résultats en vue d'évaluer la PNE (engagement 57) seront précisés dans le prochain exercice.

Recommandation 4 - (Bilan 2003-2004)

- *Que chaque ministère et organisme réalise son propre bilan, en complément au bilan gouvernemental*

Suivi : Un bilan ministériel de type « évaluation de programme » n'a pas été réalisé par les ministères en 2004-2005 parce que la méthodologie d'évaluation de la PNE n'est pas encore arrêtée. Les ministères ont cependant commencé à désigner leurs évaluateurs de programme et, lorsque le MDDEP aura déposé la démarche d'évaluation de la PNE (engagement 57) à la TIPNE, les ministères maîtres d'œuvre d'engagements pourront commencer leur évaluation.

Recommandation 5 - (Bilan 2003-2004)

- *Que l'on trouve dans les bilans annuels les projections de réalisation et les développements anticipés pour l'année à venir*

Suivi : Cette question a été discutée lors des réunions de la Table interministérielle sur la PNE, et les ministères ont convenu que ces projections ne pouvaient être réalistes en raison de la difficulté à prévoir, pour les années futures, les ressources financières et humaines qui seront affectées à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

Recommandation 6 - (Bilan 2003-2004)

- *Que les prochains bilans soient rédigés en s'inspirant des paramètres du cadre méthodologique d'évaluation de la Politique nationale de l'eau, en voie d'élaboration*

Suivi : Les travaux d'évaluation sont commencés et ceux-ci permettront de bonifier les bilans annuels qui seront produits ultérieurement.

3.2 RECOMMANDATIONS 2004-2005

1. Que les fiches de suivi sur les 57 engagements de la Politique nationale de l'eau soient mises à jour une fois par année, soit au 31 mars, par les ministères maîtres d'œuvre d'engagements et que celles-ci soient transmises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 31 mai de chaque année;
2. Que chaque ministère maître d'œuvre ou partenaire d'engagements transmette au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'état des ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de ces engagements, au plus tard le 31 mai de chaque année;
3. Qu'une réflexion sur les indicateurs de résultat soit complétée en 2006-2007 afin de statuer sur leur pertinence pour l'évaluation de la Politique nationale de l'eau;
4. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dépose en 2006-2007 une démarche d'évaluation de la Politique nationale de l'eau à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau pour approbation.

CONCLUSION

L'information contenue dans le présent bilan se rapporte aux activités réalisées dans le cadre des 14 axes d'intervention de la Politique nationale de l'eau (PNE). Dans le bilan 2003-2004, seules les principales réalisations avaient fait l'objet d'une description, car la mise en œuvre de certains engagements n'était pas véritablement amorcée.

Le traitement de l'ensemble des axes d'intervention permettra une meilleure évaluation de la PNE après cinq ans de mise en œuvre. Des tableaux comprenant des indicateurs administratifs (état d'avancement, pourcentage de réalisation) et des indicateurs de ressources (personnel et dépenses) ont d'ailleurs été ajoutés à la fin des sections sur les axes d'intervention. Les indicateurs administratifs permettent de suivre l'évolution de la mise en œuvre de tous les engagements de la PNE, tandis que les indicateurs de ressources humaines et financières permettent de connaître les efforts consentis depuis la mise en œuvre de la PNE.

En compilant les données des deux bilans annuels (2003-2004 et de 2004-2005), on constate non seulement une continuité dans la mise en œuvre de la PNE, mais une augmentation des ressources humaines et financières investies par les ministères. Il y a eu plus de versements d'aide financière gouvernementale qui ont été effectués pour la protection de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées municipales et le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'eaux usées.

En 2003-2004, nous avons évalué que 348 ETC avaient travaillé à la mise en œuvre de la PNE pour des dépenses globales estimées à 75,9 M\$, alors, qu'en 2004-2005 ces données sont respectivement de 365 ETC et de 120 M\$. L'investissement total depuis la mise en œuvre de la PNE s'élève donc à 713 ETC et à près de 196 M\$.

L'information révélée par ces deux bilans permet de dire à coup sûr que la mise en œuvre de la PNE est bien engagée. Sur les 126 actions de la PNE, 72 % sont en cours de réalisation et près de 10 % sont terminées. Les actions restantes ne sont pas encore amorcées ou ont été reportées à des années ultérieures.

Pour les années à venir, certains éléments clefs de la PNE comme l'élaboration d'un régime de redevance, la gestion de l'eau par bassin versant et la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent auraient avantage à être consolidés. Quant au projet de *Loi sur le développement durable*, intégrant la création d'un fonds vert et plusieurs engagements de la PNE, il devrait entraîner un nouvel élan dans la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, notamment au chapitre de la gestion intégrée de l'eau.

ANNEXES

ANNEXE 1

BILAN 2004-2005 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES INVESTIES DANS LES ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL ** engagement (\$)
Cadre juridique					
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	MDDEP	4,95	263 100	0	263 100 \$
Sous-total		4,95	263 100	0	263 100 \$
Gestion par bassin versant					
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant	MDDEP	3,99	231 255	158 450	389 705 \$
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin	MDDEP	11,22	650 928	2 225 200	2 876 128 \$
Sous-total		15,21	882 183	2 383 650	3 265 833 \$
Connaissances					
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requis pour la gouvernance de l'eau	MDDEP	0,72	41 715	8 539	50 254 \$
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEP	1,95	101 216	290 000	391 216 \$
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente	MDDEP	19,76	1 042 281	333 257	1 375 538 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEP	2,39	118 800	302	119 102 \$
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	MDDEP	2,48	139 200	3 000	142 200 \$
Sous-total		27,30	1 443 212	635 098	2 078 310 \$
Instruments économiques					
9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP	1,16	67 280	0	67 280 \$
Sous-total		1,16	67 280	0	67 280 \$
Partenariat					
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	SAA	0,08	4 640	0	4 640 \$
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEP/ MRI	6,74	387 769	155 882	543 651 \$
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MRI / MDDEP	0,14	7 888	18 500	26 388 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonction-nement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	MDEIE	0	0	0	0 \$
Sous-total		6,96	400 297	174 382	574 679 \$
Gestion du Saint-Laurent					
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	MDDEP	0	0	0	0 \$
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent	MDDEP	2,29	146 939	33 858	180 797 \$
16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	MDDEP	6,28	304 070	225 300	529 370 \$
Sous-total		8,57	451 009	259 158	710 167 \$
Protection de l'eau potable					
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMR	5,67	328 860	19 876 449	20 205 309 \$
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEP	0,12	6 960	100 000	106 960 \$
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique	MSSS	21,20	1 149 600	267 583	1 417 183 \$
Sous-total		26,99	1 485 420	20 244 032	21 729 452 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonction-nement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
Protection des écosystèmes					
20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF	17,13	993 314	972 451	1 965 765 \$
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEP	5,73	327 018	527	327 545 \$
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques	MDDEP	0,12	6 960	0	6 960 \$
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau	MDDEP	0,04	2 320	0	2 320 \$
24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »	MDDEP	0,87	50 222	395	50 617 \$
25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF	10,86	579 958	153 063	733 021 \$
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	MDDEP	0	0	0	0 \$
Sous-total		34,75	1 959 792	1 126 436	3 086 228 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
Assainissement agricole					
27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	MAPAQ	103,00	4 194 000	7 900 000	12 094 000 \$
28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le groupe de travail : « Un environnement à valoriser »	MAPAQ	87,00	4 366 000	20 507 400	24 873 400 \$
29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels	MDDEP	1,03	59 920	30 476	90 396 \$
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole	MAPAQ	0,54	60 320	0	60 320 \$
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole	MAPAQ	20,00	1 040 000	1 190 000	2 230 000 \$
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes	MAPAQ	7,41	366 646	1 000 000	1 366 646 \$
Sous-total		218,98	10 086 886	30 627 876	40 714 762 \$
Assainissement industriel					
33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	MDDEP	3,60	208 800	0	208 800 \$
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEP	1,00	58 000	0	58 000 \$
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	MRNF	0,45	26 100	309 550	335 650 \$
Sous-total		5,05	292 900	309 550	602 450 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
Assainissement municipal					
36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMR	0,63	36 340	4 970 194	5 006 534 \$
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec	MAMR	0,59	34 220	0	34 220 \$
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau	MAMR	2,38	138 040	8 203 078	8 341 118 \$
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	MAMR	0,25	13 700	0	13 700 \$
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	MAMR	1,10	63 600	0	63 600 \$
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	MDDEP	0	0	0	0 \$
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	MDDEP	0,97	45 060	35 000	80 060 \$
Sous-total		5,92	330 960	13 208 272	13 539 232 \$
Infrastructures et services d'eau					
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012	MAMR	2,81	162 980	32 416 640	32 579 620 \$
44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes	MAMR	0,01	580	0	580 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement	MAMR	0,07	4 060	0	4 060 \$
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMR	0,05	2 900	0	2 900 \$
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	MAMR	0	0	0	0 \$
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire	MAMR	1,05	60 900	454 306	515 206 \$
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	MAMR	0,17	9 860	0	9 860 \$
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ / MDDEP	0	0	0	0 \$
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	MAMR	0,14	8 120	0	8 120 \$
Sous-total		4,30	249 400	32 870 946	33 120 346 \$
Récréotourisme					
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEP	0,09	5 307	28 700	34 007 \$
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MRNF	0,66	38 367	4 800	43 167 \$

Axes et engagements de la PNE	Maîtres d'œuvre	ETC* pro+tech. (N)	Salaire fonctionnement (\$)	Subventions, contrats (\$)	TOTAL** engagement (\$)
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau	MDDEP	0	0	0	0 \$
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	MTO	0,42	22 760	35 000	57 760 \$
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	MTO	0,50	27 632	151 656	179 288 \$
Sous-total		1,67	94 066	220 156	314 222 \$
Suivi de la Politique					
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans	MDDEP	3,07	158 176	0	158 176 \$
Sous-total		3,07	158 176	0	158 176 \$
TOTAL		365,37	18 164 681	102 059 556	120 224 237 \$

* ETC : Équivalent temps complet (pro : professionnels - tech. : techniciens)

** Le total par engagement comprend les salaires, les dépenses de fonctionnement, les contrats attribués et les subventions versées pour des activités inhérentes à la mise en œuvre des engagements de la Politique nationale de l'eau. Les données ont été fournies par les ministères et compilées par le MDDEP.

ANNEXE 2

PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Mis à jour au 31 mars 2005

fin à jour au 02 mars 2005

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
LE CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU									
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ MSP								
1.1 : Procéder à la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique							X		En cours
LA GESTION PAR BASSIN VERSANT									
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant	MDDEP MAMR MSP MAPAQ MRMF SAA								
2.1 : Assurer la mise en place de la gestion intégrée dans les 33 bassins versants prioritaires			X						Complétée
2.2 : Analyser et approuver les plans directeurs de l'eau (PDE) fournis par les organismes de bassin				X					En continu
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin	MDDEP MAMR MAPAQ								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
	MRMF MSP								
3.1 : Soutenir financièrement les organismes de bassin		X	X	X					Complétée
3.2 : Soutenir techniquement les organismes de bassin		X	X	X					En continu
LES CONNAISSANCES SUR L'EAU									
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau	MDDEP MAMR MAPAQ MRNF MTQ								
4.1 : Produire un document d'orientation sur le Portail de l'eau			X						Complétée
4.2 : Réaliser une étude de faisabilité sur le Portail de l'eau								n.d. ²	Reportée
4.3: Mettre en ligne le Portail de l'eau en réseau avec les partenaires								n.d.	Inactive
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEP MAMR								
5.1 : Réaliser l'inventaire des aquifères sur les 33 bassins prioritaires		X	X	X					En continu
5.2 : Intégrer les résultats de l'étude des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec aux schémas					X				En cours

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
d'aménagement des MRC de la région									
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente	MDDEP MAMR MAPAQ SAA MRNF MSP MSSS MTQ								
6.1 : Recueillir et regrouper l'information sur les principaux bassins versants du Québec		X	X	X					En continu
6.2 : Produire les cartes écologiques pour les 33 bassins prioritaires		X	X	X					En continu
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEP MRNF								
7.1 : Élaborer un programme de connaissance sur les lacs en appui aux associations de riverains de lacs de villégiature					X				En cours
7.2 : Élaborer un programme de soutien technique pour les associations de riverains de lacs de villégiature								n.d.	Inactive
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	MDDEP MAMR MRNF SAA MELSQ								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
8.1: Élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau		X	X	X					En continu
8.2: Élaborer et diffuser des outils de communication afin de promouvoir la gestion intégrée de l'eau par bassin versant					X				En cours Nouvelle action
LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES									
9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP MAMR SAA MTQ MRNF MAPAQ								
9.1 : Mettre en opération le Fonds national de l'eau									Abandonnée
9.2 Élaborer un système de redevances sur l'utilisation de l'eau								n.d.	En cours
LE PARTENARIAT ET LES RELATIONS DU QUÉBEC									
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	SAA MDDEP MAMR MRNF SAA								
10.1: Amener les communautés autochtones à s'impliquer et à participer activement dans leur milieu aux niveaux local et régional, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité québécoise en matière de gestion de l'eau				X					En cours

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEP MRI MRNF MTQ								
11.1 : Signer l'entente internationale afférente à l'Annexe des Grands Lacs				X					En cours
11.2 : Participer aux rencontres de la Commission des Grands Lacs		X	X	X					En continu
11.3 : Participer aux travaux de la Commission mixte internationale		X	X	X					En continu
11.4: Participer à l'étude canado-américaine sur la voie maritime					X				Inactive
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences, dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MRI MDDEP								
12.1 : Définir une stratégie et un programme quinquennal de participation québécoise en ce qui a trait à l'eau dans les conventions et ententes internationales liant les parties et dans les forums et organisations « non-liants »					X				Inactive

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
12.2 : Participer aux conventions et ententes « liantes »								n.d.	Inactive
12.3 : Participer aux forums non liants en environnement (ne donnant pas lieu à des conventions, protocoles ou accords obligeant les parties).			X	X					En continu
12.4 : Réaliser un bilan annuel de l'implication du Québec dans les organisations et forums internationaux du secteur de l'eau				X					Inactive
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	MDEIE MDDEP MAMR MTQ MRNF MRI								
13.1 : Développer une stratégie de commerce extérieur et appuyer le développement des marchés extérieurs								n.d.	inactive
LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT									
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	MDDEP MRNF MTQ								
14.1 : Faire adopter la reconnaissance du statut du Saint-Laurent								n.d.	Inactive

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ MTQ								
15.1 : Élaborer un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent					X				En cours
15.2 : Mettre en place le Comité Saint-Laurent					X				En cours
15.3 : Mettre en place les comités de zone								2009	En cours
15.4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent								2009	En cours
16. Conclure une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	MDDEP MAMR MRNF MTQ, SAIC								
16.1 : Conclure l'Entente sur le Plan d'action Saint-Laurent				X					En cours
16.2 : Assurer la mise en œuvre de l'Entente								2009	En cours
LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE									
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMR MDDEP								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
17.1 : Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable pour les municipalités qui en font la demande ¹						X			En cours Note : Les actions 17.1 et 17.2 du Bilan 2003-2004 ont été fusionnées en une seule action en 2004-2005, soit 17.1
17.2 Documenter les technologies de traitement de l'eau potable (Comité MAMR-MDDEP-Experts)		X	X	X					En continu Le numéro de cette action était 17.3 en 2003-2004. Il est maintenant devenu 17.2
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
18.1 Préparer une revue de la littérature générale sur la protection des sources de captage d'eau			X						Complétée
18.2 Élaborer la Stratégie sur la protection des sources de captage d'eau					X				En cours
18.3 Mettre en œuvre la stratégie sur la protection des sources de captage d'eau								n.d.	Inactive
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique	MSSS MAPAQ								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
19.1 : Consolider les équipes du réseau des directions régionales de santé publique (DSP) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :				X					En cours
LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES									
20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF SAA								
20.1 : Instaurer un programme d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et les espèces animales concernées par ces activités ¹		X	X	X					En continu
20.2 : Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue du maintien de la biodiversité et étudier le rétablissement de ces espèces dans ces milieux ¹		X	X	X					En continu
20.3 : Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir des habitats fauniques en milieu hydrique		X	X	X					En continu
20.4 : Mettre en place un programme d'aide afin de soutenir les interventions du milieu dans la protection et la restauration d'habitats fauniques									Abandonnée

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
20.5 : Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins prioritaires et dans le Saint-Laurent ¹		X	X	X					En continu
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEP MAMR MRNF MSP								
21.1 : Proposer des réformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables				X					En cours
21.2 : Entreprendre un inventaire et une cartographie des milieux humides et établir une typologie en vue de leur gestion durable, particulièrement pour les basses-terres du Saint-Laurent				X					En cours
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques	MDDEP MRNF MAPAQ								
22.1 : Développer une méthodologie d'application des débits réservés écosystémiques					X				Inactive
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des	MDDEP MAMR MRNF								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
dérivations de cours d'eau	MAPAQ								
23.1 : Développer et établir des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau dans les bassins versants du Québec								n.d.	Inactive
24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »	MDDEP MRNF								
24.1 : Répertorier et caractériser les rivières, les lacs, le fleuve, les zones estuariennes et marines représentatives des provinces naturelles du cadre écologique de référence				X					En cours
24.2 : Doter le Québec d'un réseau de réserves aquatiques								n.d.	En cours
25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF MDDEP MAMR								
25.1 : Évaluer les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieu public et privé ¹							2008		En cours
25.2 : Proposer des actions aux mesures législatives ou réglementaires ou encore des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier							2008		En cours

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
25.3 : Faire le suivi et la formation sur la révision des pratiques d'aménagement forestier							2008		En cours
ASSAINISSEMENT DE L'EAU									
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
26.1 : Développer une stratégie gouvernementale d'assainissement des eaux à l'échelle du bassin versant								n.d.	Inactive
L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE									
27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	MAPAQ MDDEP								
27.1 : Supporter l'ensemble des entreprises agricoles visées à se conformer au REA et à adopter des pratiques de conservation								2010	En cours
27.2 : Établir le bilan de phosphore des entreprises agricoles		X							En cours
27.3 : Effectuer les visites de contrôle de toutes les entreprises agricoles d'ici 2006					X				En cours
28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail : « Un	MAPAQ MDDEP								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
environnement à valoriser »									
28.1 : Mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire			X						Complétée
28.2 : Contrôler à 100 % les accès aux cours d'eau par les animaux de ferme d'ici 2005				X					En cours
28.3 : Poursuivre l'encadrement technico-économique des entreprises agricoles du Québec						X			En cours
28.4 : Atteindre 100 % de conformité réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers								2010	En cours
29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels	MDDEP MAMR MRNF MAPAQ								
29.1 : Élaborer trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole				X					Complétée
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole	MAPAQ MDDEP MAMR MRNF								
30.1 : Planter l'écoconditionnalité pour l'obtention d'aide financière dans certains programmes de soutien direct à l'agriculture d'ici 2005			X						Complétée

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
30.2 : Implanter l'écoconditionnalité dans l'ensemble des productions agricoles ¹				X				2010	En continu
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole	MAPAQ MDDEP								
31.1 : Accentuer l'adoption de la lutte intégrée et le développement de l'agriculture biologique pour réduire la quantité de pesticides et les risques liés à leur emploi								2010	En continu
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes	MAPAQ MDDEP MRNF								
32.1 : Mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ):								2010	En cours
32.2 : Réaliser, d'ici 2007, un portrait aquaenvironnemental des piscicultures ¹						X			En cours
L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL									
33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	MDDEP MRNF MAPAQ								
33.1 : Préparer la mise en œuvre du PRRI aux autres secteurs visés								2011	Inactive

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
33.2 : Délivrer ou renouveler les attestations d'assainissement aux secteurs décrétés							X		En cours
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEP MRNF								
34.1 : Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI					X				En cours
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	MRNF MAMR								
35.1 : Terminer la restauration des aires d'accumulation des résidus miniers rétrocédés à l'État (20 aires) ¹							X		En cours
35.2 : Appuyer les travaux de la chaire UQAT-POLY en environnement et gestion des rejets miniers					X				En cours
35.3 : Participer aux travaux de recherche et développement sur les parcs de résidus miniers								n.d.	En continu
L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL									
36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMR MDDEP								
36.1 : Inciter la réduction de la fréquence des débordements des réseaux d'égout unitaires en temps de pluie aux endroits où des usages sont								2010	En cours

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
susceptibles d'être récupérés									
36.2 : Revoir les conditions d'autorisation de travaux par le MDDEP pour empêcher l'augmentation des débordements								n.d.	En cours
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec	MAMR MDDEP								
37.1 : Élaborer, faire approuver par le gouvernement, faire appliquer par les municipalités et suivre l'application d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout ¹								2010	En cours
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau	MAMR MDDEP								
38.1 : Identifier les priorités d'intervention en matière d'assainissement des eaux usées au regard de nuisances environnementales		X	X	X					En continu
38.2 : Supporter la réalisation des interventions en assainissement des eaux usées relativement aux cas prioritaires de nuisances environnementales identifiées par le MDDEP ¹								2010	En cours

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
38.3 Documenter les technologies, tant conventionnelles que non conventionnelles, disponibles et avantageuses pour l'assainissement des eaux usées des petites municipalités (Comité MAMR – MDDEP - experts).		X	X	X					En continu Nouvelle action
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	MAMR MDDEP								
39.1 : Déterminer les endroits et les travaux (plan d'action)						X			En cours
39.2 : Inciter et suivre la désinfection des eaux usées des stations municipales d'épuration identifiées								2010	En cours
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	MAMR MDDEP								
40.1 : Élaborer un plan d'action pour réduire la toxicité des effluents municipaux pour l'azote ammoniacal d'abord et les autres substances toxiques ensuite ¹						X			En cours
40.2 : Mettre en œuvre et suivre le plan d'action								2010	Inactive
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	MDDEP MAMR								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
41.1: Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec						X			Inactive
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées	MDDEP								
42.1 : Développer un programme de suivi et de contrôle de la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées				X					En cours
42.2 : Revoir le programme de formation des officiers municipaux afin d'augmenter leurs compétences				X					En cours
42.3 : Développer des outils afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées				X					En cours
LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU									
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012	MAMR								
43.1 : Rédiger, diffuser et inciter à l'utilisation par les municipalités d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ¹				X					Complété

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
43.2 Inciter les municipalités à réaliser des travaux planifiés de renouvellement de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹					X				En cours
43.3 : Effectuer le suivi du renouvellement par les municipalités de leurs conduites d'eau potable et d'égout ¹								2010	inactive
44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes	MAMR								
44.1 : En vue d'assurer le contrôle de la qualité des travaux de construction d'infrastructures d'eau, rédiger une clause et l'insérer aux protocoles d'entente encadrant le versement d'aide financière gouvernementale pour de tels travaux ¹			X						Complétée
44.2 : Suivre le respect de l'obligation d'appliquer la clause de respect des normes de qualité des travaux, présente aux protocoles d'entente signés ¹				X					Inactive Note : Les actions 44.2 et 44.3 du Bilan 2003-2004 ont été abandonnées et remplacées par cette nouvelle action en 2004-2005
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMR								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
45.1 : Concevoir un guide de décision pour effectuer et justifier le choix entre le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout.					X				En cours Nouvelle action
45.2 : Développer et diffuser de l'information pour inciter, où c'est avantageux, à l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout						X			En cours Note : Action portant le numéro 45.1 dans le Bilan 2003-2004
45.3 : Suivre la progression de l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout								2010	Inactive Note : Action portant le numéro 45.2 dans le Bilan 2003-2004
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMR								
46.1 Statuer entre la poursuite du développement et de l'expérimentation d'une méthode de calcul du coût de revient des services d'eau municipaux entrepris dans le cadre du programme TICQ-1997 ou l'exploration du recours à quatre indicateurs de gestion municipaux existants pour déterminer ce coût ¹			X						Complétée
46.2 : Explorer le recours à quatre indicateurs de gestion municipaux existants pour déterminer le coût de revient des services d'eau, et évaluer si un complément d'information ou de nouveaux indicateurs sont nécessaires pour déterminer ce coût ¹ .					X				En cours Note : L'action 46.2 du Bilan 2003-2004 a été abandonnée et remplacée par cette action en 2004-2005.

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
46.3 : Recourir aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût de revient des services d'eau ¹						X			Inactive Note : L'action 46.3 du Bilan 2003-2004 a été abandonnée et remplacée par cette action en 2004-2005.
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	MAMR								
47.1 : État de situation et recommandations sur les besoins et les outils appropriés, existants ou à développer, pour mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux						X			Inactive
47.2 : Le cas échéant, faire adapter ou développer les outils choisis							X		Inactive
47.3 : Le cas échéant, diffuser et expliquer ces outils aux municipalités pour qu'elles les appliquent et mesurent la performance de la gestion de leurs services d'eau								2009	Inactive
47.4 : Le cas échéant, suivre l'application de ces outils, colliger les résultats et faire un bilan de leur application ¹								2010	Inactive
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire	MAMR								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
48.1 : Engager le maximum de fonds du sous-volet 1.3 (Expérimentation de nouvelles technologies) du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000				X					En cours
48.2 : Inventorier, évaluer, faire connaître les nouvelles technologies et les meilleures façons de faire en matière de services d'eau		X	X	X					En continu
48.3 : Produire et diffuser la 3 ^e édition du Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000							X		Inactive
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	MAMR MDDEP								
49.1 : Élaborer, faire approuver et appliquer par le gouvernement une stratégie de conservation de l'eau potable et introduire dans les règles et normes de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau et dans les protocoles d'entente une condition qui rend l'attribution de cette aide aux municipalités conditionnelle à l'adoption par ces dernières de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites ¹					x				En cours Note : Les actions 49.1 et 49.2 du Bilan 2003-2004 ont été fusionnées et remplacées par cette nouvelle action en 2004-2005
49.2 : Suivi et bilan de l'application de la stratégie et								2010	Inactive

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
de la condition									Note : L'action 49.3 du Bilan 2003-2004 porte maintenant le numéro 49.2 dans le présent plan d'action.
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ MDDEP								
50.1 : Signature d'une entente MDDEP-SIQ annonçant les engagements concernant les immeubles en propriété de la SIQ									Abandonnée
50.2 : Progressivement, à compter de 2004, doter tous les bâtiments publics existants de compteurs d'eau			X	X					En continu
50.3 : Collaborer avec le MDDEP à la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'intention des différents partenaires gouvernementaux pour les inciter à réduire leur consommation d'eau dans le cadre de leurs opérations								n.d.	Inactive
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	MAMR								
51.1 : Élaborer des documents types pour encadrer la délégation de gestion des services d'eau municipaux au secteur privé					X				En cours
51.2 : Faire approuver, diffuser et expliquer aux municipalités les documents types élaborés ¹						X			Inactive

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
51.3 : Suivi et bilan des délégations de gestion effectuées								2010	Inactive
LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU									
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEP MAMR MRNF MTQ SAA MTO								
52.1 : Élaborer le programme d'aide aux municipalités riveraines du Saint-Laurent pour le développement d'accès publics								n.d.	Inactive
52.2 : Élaborer un programme d'aide pour les municipalités riveraines des lacs et cours d'eau pour le développement d'accès publics								n.d.	Inactive
52.3 : Mise à jour du <i>Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine</i>			X						En cours
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MRNF								
53.1 : Élaborer et mettre en place une stratégie de relance de la pêche récréative			X	X					En cours
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les	MDDEP MELSQ								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
lacs et les cours d'eau									
54.1 : Mettre en œuvre les recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau								n.d.	Inactive
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	MTO MAMR MRNF MTQ								
55.1 : Développer le sentier maritime du Saint-Laurent ¹					X				En cours
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	MTO MAMR MTQ								
56.1 : Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, développer le potentiel touristique et les retombées économiques liées aux croisières internationales					X				En cours
56.2 : Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, soutenir les initiatives favorisant le développement des croisières internationales			X	X					En continu
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE									
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous	MDDEP MAMR MRNF								

AXES D'INTERVENTION Engagements Actions	Maître d'œuvre* partenaires	Achèvement de l'action							État d'avancement
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Autre	Au 31 mars 2005
les cinq ans	MRI MAPAQ MTQ MTO SAA SIQ								
57.1 : Faire le suivi des actions découlant des engagements de la Politique nationale de l'eau ¹		X	X	X					En continu
57.2 : Faire les bilans annuels sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau		X	X	X					Complétée
57.3 : Développer la méthodologie d'évaluation et réaliser l'évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau ¹							X		En cours

1 : le libellé de l'action a été modifié en 2004-2005.

2 : n.d. : non déterminé.

***NOM DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

- MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- MELSQ : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MRI : Ministère des Relations internationales
- MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- MSP : Ministère de la Sécurité publique
- MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- MTO : Ministère du Tourisme
- MTQ : Ministère des Transports du Québec
- SAA : Secrétariat aux Affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- SAIC : Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (ministère du Conseil exécutif)
- SIQ : Société immobilière du Québec